

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation
certifiée des forêts »**

COMIFAC/KfW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

7^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015

Présenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Décembre 2015



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont

Friedrich.zur Heide
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

7^{ème} rapport semestriel
Période: 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111

Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119

E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4	APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	3
5	PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES	4
6	PLANS DE TRAVAIL	6
7	PARTENAIRES DU PROGRAMME	6
8	EVOLUTION DU PROGRAMME	6
9	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2015	10
9.1	Mise en place des conditions générales propices à la certification	11
9.1.1	Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE	11
9.1.2	Mise en place d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA	12
9.1.3	Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale	13
9.1.4	Reconnaissance des standards privés de certification par l'APV/FLEGT au Congo	14
9.1.5	Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK	15
9.1.6	Développement des standards nationaux FSC par les Groupes d'élaboration des normes	16
9.1.7	Tests de laboratoire sur douze essences du Bassin du Congo	16
9.1.8	Développement de la feuille HVC en Afrique centrale	16
9.2	Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable	17
9.2.1	Assistance technique en appui à l'AGDRF et aux APDS	17
9.2.2	Appui technique dans la mise en œuvre de l'inventaire d'aménagement du PEA 190, en partenariat avec l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF)	18
9.2.3	Etude socio-économique et cadre de concertation « concessionnaire-comités paysan forêt » chez l'entreprise MMG partenaire du Groupe WIJMA-Douala pour la certification FSC de l'UFA 00-003 et de l'UFA 09-029 (125.885 ha)	18
9.2.4	Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt asiatiques au Gabon	19
9.2.5	Formation auditeurs à Pokola, organisée par le bureau Veritas	20
9.2.6	Formations à l'abattage à faible impacts pour les entreprises du bassin du Congo	20
9.2.7	Formation au CEDAAM des responsables faunes des entreprises forestières	21

9.2.8	Coaching OLB de la société SODEFOR et CFT en RDC	21
9.2.9	Formation à la conduite d'engins lourds	22
9.2.10	Termes de référence pour l'élaboration d'un algorithme de gestion des coupes (étude de cas à la CIB)	22
9.2.11	Renforcement du développement local par l'étude de la faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit. Site de Djoum de la SFID (Groupe Rougier)	23
9.2.12	Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du bassin du Congo	23
9.2.13	Mieux communiquer avec les populations riveraines : le cinécyclo	24
9.3	Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle	24
9.3.1	Communication sur l'impact de la gestion forestière responsable la faune des concessions forestières (cas de Rougier Gabon)	24
9.3.2	Etude Coûts et bénéfiques de la certification dans le bassin du Congo	25
9.3.3	XIV ^{ème} Congrès Forestier Mondial à Durban	25
9.3.4	Le PPECF sponsorise le livre en préparation « Des forêts pour toujours »	26
9.3.5	Forum ATIBT du 14 au 16 octobre 2015, à Milan	26
9.4	Interventions en préparation	27
9.4.1	Evaluation des impacts du FSC sur la biodiversité dans le bassin du Congo	28
9.4.2	Termes de référence pour la mise en place d'une certification PEFC en République du Congo (Etude de faisabilité & feuille de route)	28
9.4.3	Outils d'aide à la réalisation des plans d'action dans une démarche de certification des entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo	29
9.4.4	Diagnostic et appui en Hygiène Santé et Sécurité (HSS) pour les entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo	30
9.4.5	Prévention de l'érosion par modélisation hydrologique des eaux pluviales	31
10	RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 31 OCTOBRE 2015	32
11	RECOMMANDATIONS	37
12	AUTRES INFORMATIONS	38

ACRONYMES

ADN	Acide Désoxyribonucléique
AFD	Agence Française de Développement
AGDRF	Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières
APDS	Aires Protégées de Dzanga Sangha
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BIVAC	Bureau Inspection Valuation Assessment Control
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBFF	Congo Basin Forest Fund
CBP	Congo Basin Programme
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses. et Humides d'Afrique Centrale
CFAD	Concession Forestière sous Aménagement Durable
CFT	Compagnie Forestière et de Transformation
CHSCT	Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CIFM	Centre Industriel et Forestier de Mindourou
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPAET	Conventions Provisoires d'Aménagement, d'Exploitation et de Transformation
DAC	Demande d'Action Corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
EMF	Établissement de Micro Finance
EPI	Équipement de Protection Individuelle
FAO	FAO Food and Agriculture Organisation

FDD	Fonds de Disposition
FDS	Fiches de Données Sécurité
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FM	Forest Management
FSC	Forest Stewardship Council
FST	Faune et Surveillance du Territoire
FT	Fiches Techniques
GAB	Gabon
GDF	Gestion Durable des Forêts
GEN	Groupe d'Elaboration des Normes
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la Filière Bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HSS	Hygiène Santé et Sécurité
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
IFB	Industrie Forestière de Batalimo
IFL	Intact Forest Landscape
IFO	Industrie Forestière d'Ouessou
IGEF	Inspection Générale de l'Economie Forestière
IMF	Institution de Micro Finance
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification

PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PSU	Policy and Standards Unit (FSC)
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
RA	Rainforest Alliance
RBUE	Règlement Bois Européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SBL	Société des Bois de Lastourville
SCIEB	Société Camerounaise d'Industrie et d'Exploitation des Bois
SEFCA	Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SICOBOIS	Société Industrielle Congolaise de Bois
SIFORCO	Société Industrielle et Forestière du Congo
SIG	Système d'Information Géographique
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SVL	Système de Vérification de la Légalité
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
TNS	Tri national Sangha
UE	Union Européenne
UFA	Unité d'aménagement forestier
UGF	Unité de Gestion Forestière
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que l'IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. Suite à la réassociation en mars 2014 du Groupe DANZER et sa filiale Congolaise IFO au FSC, la superficie FSC des forêts du bassin du Congo a retrouvé son niveau antérieur d'environ 5,5 millions d'hectares. Pour être exact, selon le site FSC-info, la superficie totale certifiée en ce moment totalise 5,437.615 ha en FSC/FM d'ha certifiés pour tout le bassin du Congo répartis comme suit :

Entreprise	PAYS	Nom UFA	Référence	juin-15
Rougier Gabon	GABON	Haut Abanga / Ougoué Ivindo / Léké / Moyabi	RA-FM/COC-006621	868 262 ha
CBG	GABON	Manji/Rabi / Kivoro	BV-FM/COC-63959	568 543 ha
PRECIOUS WOODS - CEB	GABON	CFAD CEB	BV-FM/COC-840169	616 700 ha
Groupe Wijma Cameroun (CFK, SCIEB SARL et Wijma Cameroun SA)	CAMEROUN	09-024 09-021 09-022 10-054	BV-FM/COC-051201	243 272 ha
Société Forestière et Industrielle de la Doumé – SFID Groupe Rougier	CAMEROUN	10-056 10-038	RA-FM/COC-006347	285 667 ha
PALLISCO et Partenaires	CAMEROUN	10-030 10-041 10-039 10-044 10-031 10-042	BV-FM/COC-832214	341 708 ha
Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé S.A - Decolvenaere	CAMEROUN	10-052	SW-FM/COC-004622	0 ha
CAFECO (Groupe WIJMA)	CAMEROUN	11-005	BV-FM/COC-140380	70 297 ha
Industrie Forestière de Quesse (IFO)	CONGO	Ngombe	RA-FM/COC-007088	1 159 643 ha
Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	CONGO	Kabo / Pokola / Loundoungou		1 283 533 ha
All companies FM certified	Congo Basin			5 437 625 ha

Cette stagnation des superficies s'explique par les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux (entaché d'une très mauvaise image) liée à certaines pratiques de gestion forestière, à la légalité et au partage des bénéfices avec les populations riveraines, mais surtout par la crise économique mondiale de 2008 qui a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe.

Il est également possible, voire certain, que derrière cette explication, il faille également invoquer la prise de conscience des concessionnaires forestiers qu'ils n'obtiendraient pas, dans les conditions actuelles des circuits de commercialisation, la valeur du premium qu'« on » leur avait promis (150 euros / m3 pour du bois blanc, 200 euros/ m3 pour du bois rouge). Autrement dit, après qu'une avant-garde se soit investie dans la certification, les autres concessionnaires observant le comportement des marchés n'ont pas suivi.

Pour faire face à la première explication, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'elle permet de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Pour faire face à la seconde explication, il faut trouver des mécanismes innovants de financement de la gestion durable qui puissent, au moins en partie, verser les premiums promis.

Ainsi, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes des Etats, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- de la quasi inexistence de mesures d'incitations positives (fiscalité verte, etc.) des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- d'un référentiel FSC régional en voie de déclinaison au niveau national et sous conditions suspensives se référant, notamment, à un concept « Hautes Valeurs de Conservation » (HVC) encore non abouti ;
- des faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- des coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- d'un processus FLEGT/APV qui piétine¹, même si, du côté des acheteurs, la « Due diligence » du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 3 mars 2013 commence à faire effet, en raison des premiers contrôles opérés dans l'espace européen ;
- des contraintes réelles ou supposées telles qui empêchent les marchés de financer la gestion durable (problème des premiums non versés aux concessionnaires).

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :

¹ Si on a pensé un moment que la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifierait peut-être plus le standard FSC, force est de constater qu'après plus de dix années de la signature des APV FLEGT, certaines Administrations forestières (Cameroun, Congo), lassées par les difficultés liées à la mise en œuvre du Partenariat, veulent aujourd'hui s'appuyer sur un paragraphe de l'Accord, reconnaissant les certifications privées et pouvant les dispenser de contrôles additionnels dans la délivrance de licences FLEGT.

- la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
- la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
- l'information du grand public et en particulier des communautés riveraines ;
- la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH – DFS Deutsche Forest service GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit ici d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ; soutien aux systèmes de certification FSC et PEFC ;
- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'est investi, depuis 30 mois, dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la résolution de demandes d'actions correctives ; le coaching personnalisé d'entreprises vers un objectif de certification ; des appuis au volet social et biodiversité des plans d'aménagement; le renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ;
- le soutien à la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>.

Ce site met également en ligne :

- des exemples de Termes de Référence (TdR) des différentes interventions réalisées ;
- des rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
- le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires dont des « ateliers PPECF » annuels qui sont l'occasion d'informer les bénéficiaires et les partenaires du Programme sur ses réalisations et de recueillir leurs besoins en appuis ;

- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'engagement pour les entreprises non certifiées, à poursuivre l'objectif d'un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF dans l'atteinte de résultats « intermédiaires sur une trajectoire de certification plus exigeante qui passe nécessairement par une étape de certification légale, vérifiée par une tierce partie (certificats OLB, VLT).

5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières (notamment pour lever des demandes d'actions correctives) et leurs partenaires directs.

Par ailleurs, les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et de la KfW), issues du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) et largement soutenues dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme ont infléchi le PPECF sur le plan méthodologique, par :

- un élargissement géographique de facto, du champ d'intervention du PPECF au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- un élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore relativement éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre, à l'horizon de quatre ou cinq années, à travers le passage obligé, de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT) (en cours) ;
- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent » (en cours).

Le deuxième Comité de décision et d'orientation (CDO), tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala au Cameroun, a confirmé les recommandations du 1^{er} CDO en insistant, en outre, pour chaque composante du Programme, sur l'importance de :

Composante 1

- établir un protocole d'accord AFD-ATIBT-MEFDD-PPECF pour le financement du PAFC Congo (exécuté) ;
- poursuivre le processus de reconnaissance par les Gouvernements des certificats privés dans la délivrance facilitée des licences FLEGT aux concessionnaires certifiés (en cours [cf. § 9.14]) ;

Composante 2

- disposer d'un argumentaire « coûts-bénéfices » de la certification afin de pouvoir mieux convaincre les concessionnaires de s'orienter vers la certification (en cours [cf. § 9.3.2]) ;
- singulariser les interventions PFNL du Programme par un lien direct avec le développement local, soutenu par les concessionnaires (en cours [cf. § 9.1.5]) ;

- développer des stratégies collaboratives de formation avec le RIFFEAC et plus spécifiquement avec le CRESA, pour des formations d'aménagistes forestiers et d'audits internes (non exécuté) ;
- diffuser par des médias (guide-e-learning, etc.) les bonnes pratiques de la gestion durable (test pilote sur un module thématique lié à l'accidentologie sur chantier d'abattage) ;
- appuyer le MEFDD par des tests à blanc pour une catégorie de PME afin d'atteindre l'objectif de certification des entreprises forestières au Congo (non exécuté au Congo, mais en cours au Gabon sur une dizaine d'entreprises à capitaux asiatiques) ;
- mener des activités sur la gestion de la faune en synergie avec les aires protégées (TNS) (en préparation).

Composante 3

- désigner dans chaque pays un point focal (exécuté).

Tandis que le 3^{ème} CDO, qui s'est tenu les 19 et 20 février 2015 à Pointe Noire au Congo, a recommandé pour :

Composante 1

- une activité de plaidoyer de la société civile ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire², l'Administration forestière du Congo à l'élaboration de directives vers le plan d'aménagement simplifié dans le Sud ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, les PME du Sud Congo à s'engager à la certification forestière, à travers des audits à blanc.³

Composante 2

- remplacer l'étude « sciage » par une étude sur l'« amélioration du rendement matière des usines », critère particulièrement noté par les audits ;
- développer des synergies avec les programmes sous régionaux traitant de la question des PFNL ;
- tester l'efficacité à travers une étude pilote, de l'utilisation de drones pour le suivi des forêts du bassin du Congo (en préparation) ;
- finaliser la préparation des TdR de l'étude sur l'impact de la certification forestière sur la biodiversité dans le bassin du Congo, pour compléter les résultats comparatifs de l'étude sociale du CIFOR⁴ (différé en PPECF II⁵) ;
- sous réserve d'un complément d'informations, identifier des interventions en RCA pour les inscrire dans un PPECF II (en préparation) ;
- appuyer l'Administration forestière du Congo pour l'élaboration de guide de gestion d'une série de développement communautaire ;
- atténuer les raisons d'un contexte qui motivent les entreprises à rester attentistes vis-à-vis de la certification : effets positifs et négatifs du RBUE (en préparation).

² A ce jour, Il a été proposé que le Projet AFD/ Appui FLEGT, qui a démarré fin décembre 2015, finance cette intervention).

³ Le même projet va financer des tests à blanc FLEGT annuels, avec suivi de l'évolution et cellule d'appui pour le traitement de la non-conformité.

⁴ http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP111Atyi.pdf.

⁵ Une seconde phase du PPECF est prévue de débiter dès janvier 2017.

Globalement, les recommandations des trois CDO ont été prises en compte. Certaines cependant ne pourront être mise en œuvre qu'à compter du PPECF II (janvier 2017), faute de temps ou de ressources financières disponibles sur le PPECF I.

6 PLANS DE TRAVAIL

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Néanmoins, la Cellule de gestion du Programme a présenté, à Pointe Noire, un PTA pour l'année 2015, plan de travail qui servira de référence pour le 4^{ème} CDO, prévu dans la deuxième quinzaine d'avril 2016 au cours duquel sera également discuté les orientations et les modalités de mise en œuvre du 2^{ème} PPECF qui devrait se mettre en place en janvier 2017 (la COMIFAC a déjà été notifiée par la KfW d'un accord de financement au moins égal à 10 millions d'euros).

Sur le plan des requêtes, le Programme est aujourd'hui suffisamment bien perçu par les bénéficiaires, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'être aussi proactif. La difficulté résidant aujourd'hui davantage dans la sélection des propositions les plus efficaces et dont l'intérêt est le mieux partagé entre les entreprises. Ces propositions continuent d'être analysées, dans un cadre de concertation formel entre la COMIFAC et le PPECF mis en place depuis mars 2014 où régulièrement une réunion permet de sanctionner toutes les nouvelles propositions d'interventions. Un compte rendu est ensuite adressé à la KfW et à la COMIFAC. A titre indicatif, depuis la mise en place de cette procédure, quatre-vingt trois requêtes ont ainsi été présentées (sur deux cent trente-deux reçues), dont 17 ont été rejetées.

7 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi, avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (ATIBT, WWF, ZSL, Nature +, WCS, Rain Forest alliance, Bureau Veritas, UICN, GFBC, bureaux d'études spécialisés, etc.). Le dernier semestre est marqué par de nouvelles collaborations avec des acteurs tels que WCS⁷, NEPCON⁸. Ce dernier étant impliqué avec WWF et RA, dans un appui à un panel d'une douzaine d'entreprises asiatiques au Gabon, qui vont sans doute, pour certaines d'entre elles, constituer une cible privilégiée du PPECF, dans le courant de l'année 2016, vers l'obtention d'un certificat de légalité certifiée tierce partie (OLB), point de passage obligé vers l'objectif plus lointain d'une certification FSC.

8 EVOLUTION DU PROGRAMME

Mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités (avril 2012 à octobre 2012) était caractérisé par :

- des demandes d'intervention émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;

⁷ *The Wildlife Conservation Society, founded in 1895, has the clear mission to save wildlife and wild places across the globe.*

⁸ *NEPCON is a non-profit organisation that builds commitment and capacity for mainstreaming sustainability.* NEPCON est également reconnue comme organisation de contrôle du RBUE, par la Commission Européenne.

- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, ZSL, WWF/C4CF, PFBC, UICN, CIRAD, etc.) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable, mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (cinéma itinérant; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Le deuxième semestre (novembre 2012 à avril 2013) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpicam/Pallisco/SFID, etc. ;
- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de téléapprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART pour la lutte anti-braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) etc. dont certains n'ont pas pu démarrer faute de réunir les conditions de leur développement (logiciel canopée, certification « carbone »). A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW et remplacée par des études sectorielles (social, biodiversité, impact économique) de la certification, qui compilées, aboutiront au même résultat.

Le troisième semestre (mai 2013 à octobre 2013) a confirmé l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté chez le groupe WIJMA) ; adaptation de solutions logicielles (toujours en préparation), test du compas électronique (exécuté), nouvelles tables allométriques (en cours) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (exécuté), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (exécuté) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (exécuté) ; guide pour améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté); identification de valeurs HVC dans certaines concessions (exécuté) ; appui à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (abandonné faute d'accord entre les bénéficiaires de l'intervention);
- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en prolongation d'exécution à la demande des entreprises bénéficiaires) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution); appui au centre d'excellence sociale (exécuté) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (exécuté).

Le quatrième semestre (novembre 2013 à avril 2014) a permis de mettre en œuvre les actions précédemment identifiées, d'explorer le potentiel de nouvelles interventions en conformité avec les recommandations des CDO en vue de préparer un avenant à la Convention BMZ 2008 66 707, à mi-parcours. Cette quatrième période a aussi permis de délocaliser une partie de l'appui du PPECF sur l'aval de la filière, c'est-à-dire au niveau des marchés européens, à travers une maîtrise d'œuvre confiée à l'ATIBT pour réaliser une étude sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo et des tests de caractérisations (mécanique et durabilité) sur douze essences.

Parmi les principales recommandations, citons:

- *L'identification et le recueil de propositions d'interventions au Gabon où des marges quantitatives de progression existent (en démarrage)*

WWF, en collaboration avec Rain Forest Alliance et Nepcon (récemment accrédité bureau de certification FM/CoC par le FSC), a reçu l'appui du PPECF pour réaliser une mesure d'écart sur un panel d'entreprises non certifiées mais qui pourraient résolument s'engager vers un mode d'exploitation durable, si elles étaient accompagnées sur du moyen long terme. Parallèlement, des ONGs de conservation telle que Conservation & Justice deviendraient des références méthodologiques pour la sous-région, si le Programme, en phase II, pouvait capitaliser leur expérience au Gabon et la promouvoir sur d'autres pays moins avancés sur le plan de la protection de la biodiversité, dans un contexte de mauvaise gouvernance.

- *L'élargissement de la cible du programme vers des entreprises de niveaux intermédiaires qui s'est traduit par :*

- un atelier sur les processus de légalité et de gestion durable avec les entreprises forestières asiatiques d'Afrique centrale. Cet atelier, tenu à Libreville les 18 et 19 mars, à l'initiative de la GIZ/COMIFAC et avec le soutien financier du PPECF, a permis d'atteindre son objectif : sensibiliser et informer les entreprises chinoises et/ou à capitaux asiatiques sur la nécessité de prendre en compte la grille de légalité FLEGT dans leur modèle d'exploitation et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer sur les marchés du Nord, de plus en plus exigeants ;
- la non-objection de la COMIFAC sur une requête d'un coaching sur huit mois de la SODEFOR en RDC, pour atteindre la légalité OLB sur plusieurs titres forestiers (en cours d'exécution).

- *La promotion de la double certification et mise en place du PAFC Congo*

L'ATIBT et le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo travaillent à l'élaboration de TdR relatifs à une feuille de route vers la mise en place d'un certificat PAFC, reconnu par le PEFC international (en démarrage).

L'ATIBT a informé le PPECF de l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à hauteur de 25.000 € pour participer à l'étude de faisabilité et le développement de la feuille de route.

- *Un plan marketing sous la conduite de l'ATIBT*

Aujourd'hui, grâce à internet et aux réseaux sociaux, les consommateurs pèsent de plus en plus sur les marchés pour défendre leurs convictions, il est essentiel d'informer les acteurs d'une filière, en toute transparence. Ainsi, l'ATIBT, comme interface représentative de la filière des bois tropicaux (exploitants forestiers, transformateurs, importateurs, traders, revendeurs, sous-traitants, aménagistes et syndicats professionnels) s'implique toujours davantage dans la diffusion d'informations à destination des marchés. De plus, grâce au soutien du PPECF, l'ATIBT a pu préparer le cahier des charges d'une batterie de tests de laboratoire sur les essences les plus connues, mais également sur une dizaine d'essences secondaires (qualifiées de promotion) ainsi que les termes de référence d'un premier plan marketing qui devrait être amplifié sous peu, par un financement de l'AFD.

Le cinquième semestre a été marqué par le suivi des recommandations des CDO précédents celles de l'aide-mémoire du Consultant⁹, venu courant mai 2014, évaluer le PPECF. Ce dernier préconisait de :

- profiter de l'opportunité qu'offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes/Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC » dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon et même RDC) pour appuyer la finalisation du standard et les premières certification « PEFC » dans la sous-région [courant juillet 2015, un audit à blanc PAFC Gabon a été réalisé chez le Groupe Rougier. Cf. infra] ;
- renforcer la présence du Programme au Gabon, à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification PEFC/PAFC et FSC) [un état des lieux d'une douzaine d'entreprises asiatiques a été préparé. Cf. infra] ;
- élargir le groupe-cible du programme qui doit continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC (et/ou PEFC/PAFC) tout en développant une approche spécifique pour les entreprises en voie de certification « légale », à travers des formations, un accompagnement (audit à blanc, coaching, etc.) pour ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orientée spécifiquement vers les entreprises agissant en toute légalité et disposées à faire vérifier leur niveau de légalité, par une tierce partie (audits) [*un premier coaching vers un certificat [OLB, VLT] est en cours depuis septembre 2014 chez l'entreprise SODEFOR en RDC. Cf. infra*] ;
- développer des stratégies pragmatiques vis-à-vis du Règlement bois européen (RBUE) et vis-à-vis de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » afin de relever significativement le niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au seuil légal [*ainsi, un standard de réponse des entreprises de RDC au RBUE est en cours d'élaboration depuis janvier 2015. Cf. infra*] ;
- de renforcer la philosophie « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'une plate-forme de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC [*le PPECF demande aux entreprises une contribution financière plus importante. Ce qui permet de mieux détecter la motivation des entreprises*] ;
- de rechercher des partenariats stratégiques (avec d'autres PTF) dans les domaines de la gouvernance forestière, du développement local, d'une approche intégrée et spatiale de gestion des forêts.

Le sixième semestre a prolongé les engagements pris au cours du cinquième semestre. Le fait le plus relevant étant l'intérêt porté par le Programme vers la République Centrafricaine où certaines entreprises souhaitent préserver leur image dans un contexte très défavorable, notamment l'entreprise SINFOCAM récemment attributaire dans le sud de la RCA, du Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) n°190 à la limite du parc de la TNS, dans les aires protégées de Dzanga-Sangha [Cf. infra].

A noter également l'augmentation moyenne du niveau financier des interventions proposées qui font qu'au courant du sixième semestre, le PPECF a présenté à chaque réunion de validation avec la COMIFAC, des montants plus élevés que les semestres précédents. Il s'ensuit que fin avril 2015, le PPECF avait dépassé le seuil de cinq millions d'euros d'engagements, soit 61 % de la convention de financement, pour un temps écoulé de 86 %.

Le septième semestre et normalement le dernier semestre¹⁰ du Programme (la date de fin prévisionnelle était le 31 octobre 2015, avant prolongation jusqu'au 31 décembre 2016) a

⁹ Claus Michael Falkenberg.

¹⁰ Le Programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

permis d'établir un constat global dont il faut tirer les enseignements en vue d'une deuxième phase du Programme dont la COMIFAC a déjà été notifiée par la KfW.

Ainsi, le Programme, par ses nombreuses interventions détaillées au point 9, a réellement aidé les entreprises déjà certifiées qui pour la plupart ont pu maintenir, malgré un contexte difficile, leur certification FSC. Cependant, le Programme n'a pas réussi à amener de nouvelles entreprises à la certification [excepté la SFID (250.000 ha) au Cameroun]. Les causes ont été maintes fois répétées (crise économique mondiale, effet du RBUE, mauvaise image des bois tropicaux, marchés asiatiques peu contraignants). Cependant, une explication n'a pas été suffisamment mise en avant et c'est peut-être une raison principale : les concessionnaires (sauf ceux qui sont positionnés sur des marchés de niche, tel les marchés publics, consommateurs de bois hydrauliques) n'ont pas bénéficié du « premium » lié à la certification auquel ils s'attendaient (cf. supra). S'en est suivie une grande déception chez les quelques concessionnaires qui ont investi dans la certification et des positionnements moins ambitieux, en termes de gestion durable (certification légale), chez un grand nombre d'entreprises forestières (surtout chez les entreprises de moyenne importance, mais qui ensemble couvrent une importante superficie de la forêt exploitée du bassin du Congo)

Il est donc difficile de croire qu'un PPECF II, s'il ne s'attaque pas à ce problème, en trouvant des mécanismes innovants de financement de la gestion durable des forêts, en Afrique centrale, pourra atteindre son objectif initial de doubler les superficies certifiées dans le bassin du Congo.

Voire même, s'il n'assistera pas, impuissant, à une baisse progressive des superficies FSC, si le compte d'exploitation des entreprises certifiées, n'est pas modifié positivement par une reconnaissance financière des consommateurs, des efforts consentis par ces entreprises, devant contrebalancer, par ailleurs, des contraintes, toujours grandissantes en termes de « cahier des charges » du standard FSC (citons la motion récente n° 65 sur les paysages forestiers intacts, issue de la dernière assemblée générale du FSC tenue à Séville en 2014).

9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2015

Remarques préliminaires :

- Rappelons que pour plus d'informations, le lecteur est invité à se rendre sur le site web du PPECF à l'url http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html régulièrement mis à jour, pour consulter les TdR et les rapports des interventions brièvement décrites ci-dessous. A noter que le présent rapport ne reprend pas toutes les interventions du PPECF, très nombreuses, mais seulement celles toujours en cours d'exécution ou mise en œuvre dans ce septième semestre du Programme.
- Par ailleurs, le rapport d'évaluation à mi-parcours confirmant la pertinence du Programme et l'intérêt de poursuivre plusieurs axes nécessitant des interventions ou engagements à long terme (tisser des partenariats et mettre en œuvre des appuis avec d'autres projets et programmes, promouvoir des appuis mutualisés, identifier des solutions pour des problèmes structurels, mise en place d'une plateforme d'e-learning, etc. qui ne pourront pas tous aboutir d'ici la fin de la phase actuelle du programme), la COMIFAC et la KfW se sont accordées sur une extension de la première phase jusqu'à épuisement des fonds, c'est-à-dire jusque fin décembre 2016.

Dès lors, à compter du 1^{er} mai 2015, les priorités du Programme se sont orientées vers :

- la mise en œuvre des interventions citées au paragraphe 9.4 (cf. supra) ;
- le suivi des interventions en cours et l'instruction pour non objection de quelques requêtes en nombre limité ;

- l'opérationnalisation, début septembre 2015, d'un appui à la République Centrafricaine, en particulier aux aires protégées de Dzanga Sangha dans lesquelles deux nouveaux permis (PEA 189 et 190) sont sur le point de débiter l'exploitation forestière ;
- le démarrage d'un accompagnement des entreprises asiatiques au Gabon, sur base de plans d'actions identifiés par l'intervention WWF-RA-NEPCON (cf. supra) ;
- la finalisation de la préparation de certaines interventions qui ont pris du retard (exemple, les tests mécaniques et de durabilité sur douze essences du bassin du Congo, l'étude transport au Congo) ;
- la préparation de TdR et la conduite d'études permettant de préparer la phase II : état des lieux des entreprises souhaitant un accompagnement (coaching) vers la certification de gestion forestière en passant par un certificat de légalité ; définition des approches en matière de peuples autochtones, développement du développement local, définition des nouvelles exigences du référentiel FSC (IFL), la promotion des bois africains.

9.1 Mise en place des conditions générales propices à la certification

9.1.1 Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE

Depuis 2003, l'Union européenne a élaboré un plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) / Règlement bois européen (RBUE)⁶ qui prévoit un ensemble de mesures visant à : i) exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen ; ii) améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux.

En RDC, les entreprises forestières sont toujours la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. Au-delà de l'intérêt économique de la sécurisation de l'accès aux marchés européens, en satisfaisant aux exigences du Règlement bois de l'Union européenne, les entreprises doivent donc restaurer la confiance de la communauté internationale sur la légalité de ses pratiques, et ainsi obtenir des appuis et des soutiens pour poursuivre les efforts engagés dans la démarche de gestion durable.

A cet égard, des dossiers, dits « dossiers RBUE¹¹ » contenant un ensemble de pièces justificatives ont déjà été produits par certaines entreprises forestières de RDC, et ont notamment permis à des importateurs français de satisfaire provisoirement les autorités françaises. Ces dossiers abordent les différents domaines de la « législation applicable » selon le RBUE, et présentent les pièces justificatives de manière ordonnée, facilitant ainsi l'application de la diligence raisonnée, ou due diligence, ainsi que la vérification de sa mise en œuvre.

Cette réponse au RBUE est à considérer comme une première étape de progrès dans le processus de certification forestière, répondant à une demande impérative et urgente du marché européen. L'atteinte de ce premier niveau par les entreprises de RDC sera favorable, par la suite, au développement d'une offre en produits bois totalement certifiés « d'origine légale » provenant de RDC.

¹¹ Le RBUE impose aux metteurs en marché d'appliquer une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Cette diligence raisonnée consiste en l'application d'un système de mesures et de procédures ayant pour but de réduire le plus possible le risque de mise sur le marché de bois ou produits dérivés de bois issus de récoltes illégales.

Pour appuyer cette stratégie, l'intervention du PPECF a permis d'aider un panel d'entreprises installées en RDC (SODEFOR; SICOBOIS ; SIFORCO ; COTREFOR ; MOTEMA ; CFT) à produire des « dossiers RBUE » couvrant tous les aspects exigés par le RBUE, et les faire accepter comme une réponse « intérimaire » de la filière bois au RBUE, en :

- créant rapidement une grille répondant aux exigences du RBUE ; d'accompagner les entreprises à rassembler et compléter le set de pièces justificatives attestant de la légalité de leurs productions, et à terme, de rendre les entreprises indépendantes dans la réalisation et mise à jour de ces dossiers ;
- faisant reconnaître les dossiers RBUE produits comme une réponse adaptée aux exigences du RBUE.

Ce travail en RDC, a vocation à être répliqué en PPECF II (avec prudence, car cette intervention pourrait se révéler contre-productive en favorisant le positionnement des entreprises, sur la stricte légalité) dans les autres pays de la région, avec le même objectif : permettre aux entreprises « quasi-légales » de franchir une première étape en répondant aux exigences du RBUE. Cette démarche d'appui vis-à-vis du RBUE est d'autant plus cohérente que des négociations sont en cours pour faire reconnaître le certificat privé FSC comme « légal équivalent ». Enfin, le même outil sera sans doute très utile pour les entreprises certifiées légales ou de gestion durable (FSC), le « dossier » étant évidemment modifiable par les entreprises, suivant le pays et le niveau de gestion atteint.

9.1.2 Mise en place d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA

La RCA est le pays de la sous-région où la mise en place de la certification devrait présenter le moins de difficultés. En effet :

- l'ensemble de la forêt de production est aménagée (sauf les récents permis attribués) ;
- une Agence autonome d'appui à la gestion durable (AGDRF) dont la tâche est notamment « de conseiller et suivre les sociétés forestières pour une gestion durable et intégrée des ressources forestières » a été mise en place ;
- les sociétés forestières sont peu nombreuses ;
- il existe un système d'information géographique national (SIG) ;
- dans le cadre de la réalisation des plans d'aménagement, il existe une bonne connaissance des problèmes socio-économiques ;
- il existe un suivi des produits forestiers exportés (système BIVAC-VERITAS) et dans la plupart des exploitations, il existe un système de traçabilité interne.

Par ailleurs, une plateforme appelée « Famille Thématique Légalité et Certification Forestière en RCA » (FTLCF) a été mise en place pour offrir un cadre de concertation autour des questions de légalité, certification et gouvernance forestière. Son rôle est également d'aider les exploitants forestiers et autres parties prenantes à identifier et formuler des projets à soumettre à des financements, notamment en direction du PPECF.

Du 18 au 27 janvier 2015, le PPECF a effectué une mission à Bangui qui a permis d'émettre les recommandations suivantes :

- réaliser au plus vite un audit de l'AGDRF et proposer des solutions pour que cette agence puisse effectuer les missions qui lui sont imparties notamment en matière d'aménagement forestier ;
- effectuer des audits à blanc sur la situation des entreprises intéressées (IFB, SEFCA, VICWOOD) par une certification, pour établir d'une part l'écart entre leur situation actuelle et le référentiel et estimer d'autre part le coût de la mise en place des actions correctives par ces entreprises ;

- prévoir, en fonction des résultats de l'audit à blanc et de l'intérêt manifesté par les entreprises, un coaching pour accompagner et appuyer les entreprises dans leurs démarches de certification ;
- conjointement avec SINFOCAM, réaliser les enquêtes d'impact environnemental et socio-économiques et les inventaires de faune sur le PEA 190 (en cours d'exécution) afin de proposer, avec l'appui financier du PPECF, un panel de mesures pour minimiser les impacts de l'exploitation sur la biodiversité des aires protégées de Dzanga Sangha, en particulier sur les populations d'éléphants, de gorilles, de chimpanzés, d'hylochères, présentes dans la zone de l'assiette de coupe provisoire.

Au cours du semestre écoulé, le PPECF a maintenu le contact avec l'entreprise SINFOCAM afin d'aboutir à un protocole d'accord qui engage l'entreprise à suivre les techniques d'exploitation à faible impact et d'en accepter une vérification par deux visites annuelles par un expert indépendant.

9.1.3 Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale

Depuis 2011, le PEFC International a mis en place une initiative pour supporter le développement de systèmes nationaux dans le bassin du Congo. Cette intervention vise à : i) améliorer la communication autour de la certification PEFC dans la région notamment sur les étapes du développement d'un système national de certification, ii) soutenir techniquement les pays déjà en voie d'élaboration d'un système national et iii) mettre en place un contexte favorable au développement d'un système national dans le bassin du Congo.

Ainsi, au Gabon, du 23 juin au 03 juillet 2015, le PPECF a participé à un audit à blanc, chez Rougier, qui a permis de vérifier l'opérabilité du standard sur le terrain ainsi que son niveau de crédibilité à l'international.

Les auditeurs ont noté de nombreux points positifs dans la grille du standard, qui peuvent conforter l'entreprise dans sa démarche vers la double certification FSC et P[A]FC Gabon et espérer un premier certificat PAFC dans le courant du premier semestre 16, à condition de :

- modifier le guide d'audit PAFC Gabon en guide d'interprétation du standard PAFC de gestion durable des forêts pour auditeurs et audités [*en profiter pour insérer une approche qui se démarque de l'audit FSC (progressivité dans l'atteinte des indicateurs sur la gestion faune et le social externe)*] ;
- clarifier la procédure de traitement des DAC majeures et mineures ;
- organiser une session de formation PAFC Gabon pour l'équipe d'auditeurs retenue pour l'audit initial PAFC Gabon ;
- mettre en place l'accréditation d'un bureau d'audit [discussion de PEFC International avec (probablement) le Bureau Veritas et le COFRAC pour une accréditation de Bureau Veritas pour la certification PAFC-FM en Afrique Centrale].

Rappelons que ce nouveau standard pourrait relancer la certification chez d'autres entreprises à capitaux européens, asiatiques et nationaux (disposant de plans d'aménagement validés par l'Administration) qui semblent, aujourd'hui, plus intéressés par un label national (jugé, par certaines entreprises, plus adapté à leurs conditions de travail) reconnu par le PEFC que par la certification FSC.

Au Cameroun, le développement du standard PAFC Cameroun se poursuit, avec l'appui du PPECF : le développement du schéma PAFC Cameroun (draft 1), ainsi que les documents y afférents (le référentiel, le guide de l'évaluateur, la charte d'audit PAFC, la liste de vérificateurs, les procédures de plaintes et appels etc.) sont déjà disponibles. Les consultations publiques ainsi qu'un atelier de validation du draft 1 (10 au 11 juillet 2015 à

Mbalmayo) ont été tenus et les tests pilotes seront exécutés courant novembre 2015 dans les UFA de la société forestière PALLISCO. Il reste à finaliser le processus d'approbation du schéma au niveau national et international, la formation d'un panel d'auditeurs, ainsi que la réalisation des audits à blanc courant 2016.

Enfin, au Congo, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) a validé les TdR de la feuille de route relative à la mise en place d'un PAFC Congo. Cette feuille de route prévoit la mise en place d'un forum pour informer les parties prenantes, ainsi qu'une mission en Malaisie pour étudier comparativement le système national, reconnu par le PEFC et d'évaluer l'impact que pourrait avoir un PAFC Congo sur les marchés asiatiques et européens. L'étude est programmée début 2016.

9.1.4 Reconnaissance des standards privés de certification par l'APV/FLEGT au Congo

L'APV/ FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne prévoit dans son annexe III relative au Système de Vérification de la Légalité (SVL), (cf. point 3.3, Vérification de la légalité dans les concessions forestières certifiées), que : « *Une évaluation¹² formelle des standards privés de certification des concessions au Congo (FSC, OLB, TLTV actuellement utilisés au Congo et d'autres standards éventuels) au regard de la grille de légalité sera réalisée par l'IGEF lors de la phase de développement du système. Cette évaluation donnera lieu à un rapport qui sera publié et accessible au public. Si cette évaluation est positive, le système privé de certification sera approuvé par l'IGEF. Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux entreprises qui auraient été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières.* »

Tandis qu'au Cameroun, la reconnaissance « FLEGT compliance » des certificats FSC est déjà très avancée, au Congo, les TdR d'une vérification formelle de la légalité de standards de certification (FSC, OLB, TLTV et d'autres standards éventuels), par un auditeur indépendant ont été transmis au MEFDD et validés par le groupe du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM), en scindant l'étude en deux volets : le premier concernera l'élaboration de la procédure de vérification de la cohérence entre la grille de légalité et celles des standards privés, le second volet portera sur la vérification de la cohérence proprement dite.

Vu la lenteur du développement de l'APV FLEGT et l'absence de licences FLEGT qui ne seront pas effectives avant de nombreux mois, voire plusieurs années encore, les éco-labels FSC et PAFC pourraient bien profiter de la situation en s'imposant de facto, comme une preuve reconnue par le RBUE et les marchés. Cependant, il est à craindre que dans ce positionnement, la valeur des éco-labels ne se dégrade encore davantage puisqu'ils se substitueraient en quelque sorte à la légalité (du point de vue de L'APV-FLEGT-RBUE) et que cela pourrait renforcer davantage la difficulté d'obtenir, pour les concessionnaires, une plus-value financière [cf. supra : le problème du premium], à l'origine, certainement de la stagnation des superficies FSC dans le bassin du Congo.

¹² Si cette évaluation est positive, le système privé de certification sera approuvé par le Ministre de l'économie forestière et du Développement Durable (MEFDD). Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux concessions forestières qui auront été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières certifiées.

9.1.5 Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK

Le 5 mars 2015, s'était tenu à Paris, dans les bureaux de l'Agence Française de Développement (AFD), la restitution de l'étude marketing confiée au Consultant ECOM-EPUB-STRATEMARK, en présence de quelques responsables commerciaux d'entreprises (Rougier, Precious Wood), de l'ATIBT et de chargés de Programme à l'AFD et à la KfW-BMZ. Les principales recommandations de cette étude sont :

- le métier de forestier doit être mieux compris par le grand public. Au-delà de producteurs de bois, les forestiers préservent les espaces forestiers (biodiversité, faune), appuient le développement économique et social des communautés ;
- un logo commercial Fair & Precious devrait, sous réserve d'un accord de FSC international, fédérer les entreprises certifiées. En effet, il est fondamental de positionner dans le haut de gamme les bois tropicaux africains en valorisant leur esthétique particulière, leur durabilité, leur exploitation écologique et leur impact dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la protection de la faune devrait se retrouver au cœur de la communication sur ce nouveau positionnement stratégique ;
- l'opinion du consommateur (Internet, crowd, Global Forest Watch) est un défi, mais c'est une opportunité aussi. Fair & Precious ne serait pas un label, mais un positionnement qui s'appuie sur la transparence, l'engagement, le dialogue, les bases scientifiques du propos. « *We love nature, we preserve it* ».

Il faut donc travailler sur : i) les éléments de langage de la profession ; ii) des visuels communs (exemple une plateforme web TV donnant accès en continu aux mouvements des animaux dans les salines (baï) des concessions forestières); iii) rassembler les documents scientifiques qui prouvent qu'un prélèvement raisonné de ces ressources contribue à une valorisation et une préservation de ce patrimoine, etc. Tous ces axes de travail ont été rappelés lors du Forum de l'ATIBT organisé à Milan du 14 au 16 octobre 2015.

A cet égard, Le 7^{ème} trimestre a permis de lancer une étude de faisabilité sur le concept d'une web TV faune qui consisterait à filmer 24 h/ 24 h, les animaux se déplaçant dans les baïs¹³. Il est certain que si, économiquement et techniquement, le concept marche, les concessionnaires pourront se servir de ce média pour faire comprendre, auprès des consommateurs, leurs efforts concernant la préservation de la biodiversité et, ainsi, améliorer leur image commerciale.

De même, un mécanisme innovant de financement est en discussion entre le PPECF, l'ATIBT et le FSC-Bonn. Il s'agirait de rendre effectif le premium qui n'a pas été tenu (cf. paragraphe 2 « Contexte du Programme ») à travers un fonds de subvention qui serait réabondé par chaque consommateur de bois FSC du bassin du Congo, par une contribution, selon ses possibilités financières et sur une base volontaire, grâce à une application informatique et l'internet qui permettraient de :

- détecter et identifier chaque consommateur d'un objet en bois issu des forêts certifiées du bassin du Congo ;
- d'identifier, grâce à la traçabilité des bois, l'origine du bois et de retrouver quel est le concessionnaire qui a produit ce bois ;
- d'ensuite, dialoguer avec le consommateur et le solliciter vers un comportement responsable. En effet, le consommateur ayant laissé son adresse internet au moment

¹³ Baï : mot Baka qui désigne des clairières où la salinité de petits cours d'eau attire un grand nombre d'espèces animales : éléphants, gorilles, buffles, antilopes, oiseaux, etc.

de son achat (sur une base volontaire évidemment), le « système » le recontacte quelques jours après son achat et l'informe de façon pédagogique [petites vidéos mettant en avant l'aspect social et de protection des grands mammifères du bassin du Congo, interview de l'une ou l'autre personne représentative (WWF, COMIFAC, concessionnaire, etc.) qu'il a acheté du bois issu de forêt certifiée, pour lequel un fonds « Premium » a préfinancé les coûts de certification]. De ce fait, il lui est demandé de reverser, au prorata du cubage estimé de son achat, via un paiement en ligne, une partie de ces coûts sur une échelle de zéro à 100 %.

A noter que si un tel fonds « Premium » (dédié au versement du premium aux concessionnaires) était reconnu d'utilité publique, on pourrait aussi obtenir que dans le pays où le système serait fonctionnel, les versements des consommateurs soient déductibles de leurs impôts. On aurait ainsi, ipso facto, un transfert pour au moins 2/3 des versements au fonds de subvention du Premium, sur la collectivité des contribuables. Autrement dit, aurait été mis en place un vrai mécanisme de PSE en Afrique Centrale, dans la mesure où une péréquation du paiement existerait bien sur l'ensemble des consommateurs qu'il ait acheté ou non, du bois issu des forêts du bassin du Congo.

De plus, ce fonds pourrait, à l'instar d'un noyau de cristallisation, attirer à lui d'autres contributeurs (les enseignes commerciales elles-mêmes qui verdiraient ainsi leur activité, les Etats forestiers du bassin du Congo, les fondations diverses, le mécénat, etc.).

9.1.6 Développement des standards nationaux FSC par les Groupes d'élaboration des normes

Dans l'ensemble des pays concernés (Cameroun, Gabon, Congo et RDC), le premier trimestre de 2015 a été consacré à la mise en place, enregistrement officiel et formation de Groupes d'élaboration de normes (GEN). Ces derniers ont été officiellement enregistrés entre le 30 avril et le 06 mai 2015. A ce jour, on observe un retard global de deux mois sur la programmation des activités telles que prévues initialement. De ce fait, il est attendu que les premiers drafts soient prêts pour les tests de terrain vers la fin du mois de février 2016 et un second draft vers début juillet 2016 pour validation par le FSC.

9.1.7 Tests de laboratoire sur douze essences du Bassin du Congo

Les contrats relatifs aux tests mécaniques sur douze essences avec les laboratoires Tu Delft et FCBA ont été approuvés par les laboratoires. Leurs signatures respectives vont permettre à l'ATIBT d'organiser et de suivre l'arrivée des échantillons jusqu'aux portes des laboratoires. A noter le changement de deux essences : Movingui remplacé par Monghinza et Padouk remplacé par Sorro.

9.1.8 Développement de la feuille HVC en Afrique centrale

La COMIFAC a donné son accord sur la mise en œuvre de la feuille de route HVC développée par le consultant GFA Consulting Group GmbH et validée par les services du FSC Bonn. Pour débiter rapidement ce travail prévu sur deux à trois années, GFA Consulting Group a ensuite proposé un appui court terme (trois mois) dont les principales activités sont :

- i) préparer le recrutement de l'agent HVC qui viendra rejoindre le bureau FSC de Brazzaville ;
- ii) initier les travaux des groupes de travail nationaux et régionaux qui vont travailler avec l'appui d'un comité scientifique international qui sera constitué au démarrage de l'activité ;
- iii) consolider le budget de mise en œuvre estimé à 1.000.000 euros, par la présentation de requêtes de co-financements à des bailleurs de fonds susceptibles d'être intéressés à l'émergence de ce concept qui doit être clairement défini dans le bassin du Congo, tout autant

que la nouvelle motion n° 65 de paysage intact (IFL) afin de permettre une exploitation forestière durable de se poursuivre en Afrique Centrale. Dans le cas contraire, il y a un risque important de voir la certification FSC reculer, au profit d'une certification strictement orientée sur la légalité.

Ainsi, le PPECF, pour anticiper ce risque, a entamé une étude de cas au nord Congo en prenant en compte qu'au vu des connaissances actuelles sur les écosystèmes forestiers du bassin du Congo, il apparaît que les critères utilisés pour la définition d'un IFL en Afrique centrale ne sont pas toujours pertinents/adaptés au contexte. En effet, ces critères ont été définis pour être identifiables par imagerie satellite à très haute résolution. Or il s'avère que certaines activités, potentiellement impactantes pour l'intégrité de la forêt, ne sont pas détectables par imagerie satellite (exemple en RDC, où d'intenses activités de chasse ces dernières décennies ont vidé une grande partie des espaces forestiers identifiés comme IFL de la grande faune).

Il faut donc pouvoir revenir à la définition première d'une forêt intacte et entamer une réflexion sur l'impact de l'exploitation forestière, telle qu'elle se pratique actuellement en Afrique Centrale, notamment dans les concessions certifiées, pour déterminer si cette activité est réellement un critère d'exclusion pour les IFL.

La question qui se pose alors est la suivante : « L'exploitation forestière industrielle préserve-t-elle, ou non, les fonctions de l'écosystème forestier où se pratique cette exploitation? ». Nous y reviendrons dans le prochain rapport semestriel.

9.2 Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, un grand nombre d'interventions, pour certaines d'entre-elles déjà initiées au cours du 6^{ème} semestre.

9.2.1 Assistance technique en appui à l'AGDRF et aux APDS

Par lettre du 20 aout 2015, la Ministre des Eaux & Forêts, Chasse et Pêche a transmis à la COMIFAC, une demande d'appui, à travers le bureau GFA Consulting Group GmbH, à l'Agence de gestion durable des ressources forestières (AGDRF) et aux Aires protégées de Dzanga Sangha, par la mise à disposition à Bayanga, d'un expert forestier, afin de permettre à l'AGDRF de suivre, en connaissance de cause, les activités d'exploitation forestières engagées par les attributaires des nouveaux PEA, jusqu'à l'approbation par l'AGDRF des plans d'aménagement.

L'expert appuiera notamment l'AGDRF et les APDS à évaluer les procédures de réduction d'impact des activités industrielles directes et indirectes des concessionnaires en limite du parc, et les conseillera dans la préparation des plans d'aménagement.

A noter l'arrivée du Groupe Rougier en limite nord des APDS (*Exploitation forestière : Rougier s'implante en Centrafrique - JeuneAfrique.com*), ce qui pourrait parachever la mise en place d'une ceinture des APDS avec les concessions certifiées du nord Congo.

9.2.2 Appui technique dans la mise en œuvre de l'inventaire d'aménagement du PEA 190, en partenariat avec l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF)

La récente attribution de deux permis d'exploitation dans les aires protégées de Dzanga-Sangha à proximité du parc tri-national de la Sangha (TNS) fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Coopération Allemande.

Un protocole d'accord entre le PPECF et l'entreprise SINFOCAM [Groupe VICWOOD] attributaire du permis PEA 190 permet d'espérer que l'impact de la reprise de l'exploitation forestière sur cette zone sera la plus faible possible sur les aires protégées de Dzanga et confirmera une étude qui a identifié, l'exploitation responsable dans les APDS, comme le meilleur scénario possible pour le futur des APDS¹⁴.

Par ailleurs, l'entreprise SINFOCAM, en obligation de sa convention provisoire d'exploitation/Aménagement avec le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche de RCA signée en novembre 2014, doit débiter les travaux d'inventaire d'aménagement. A cet égard, deux missions d'appui du bureau FRMi, sous financement du PPECF, sont en préparation :

- mission n°1 : appuyer l'AGDRF à l'analyse des données du pré-inventaire pour aboutir à la détermination d'un taux de sondage adapté au PEA 190 et à la réalisation du plan de sondage de l'inventaire d'aménagement. Cette mission sera également appuyée par l'assistance technique du bureau GFA Consulting Group, sollicitée par le Ministère des eaux et forêts, en renforcement des capacités de l'AGDRF ;
- mission n°2 : cette mission aura pour objectif d'évaluer et d'apporter des compléments de formation aux trois équipes de l'entreprise au lancement des travaux d'inventaire sur le terrain. Des procédures de contrôle (terrain et saisie des données) seront aussi développées et testées à cette occasion. Cette mission sera également appuyée par l'assistance technique du bureau GFA Consulting Group, sollicitée par le Ministère des eaux et forêts, en renforcement des capacités de l'AGDRF.

Enfin, conformément au protocole SINFOCAM-PPECF, le PPECF a travaillé sur un draft d'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un drone qui sera partagé entre des vols de monitoring forestiers et des vols de surveillance d'activités illégales telles que le braconnage.

9.2.3 Etude socio-économique et cadre de concertation « concessionnaire-comités paysan forêt » chez l'entreprise MMG partenaire du Groupe WIJMA-Douala pour la certification FSC de l'UFA 00-003 et de l'UFA 09-029 (125.885 ha)

WIJMA Cameroun détient actuellement un certificat FSC de groupe en gestion forestière sur 315.087 ha appartenant aux sociétés CFK (UFA 09021 & 09022 de 103.266 ha), SCIEB (UFA 09024 & 09025 de 161.666 ha) et CAFECO (UFA 11-005 de 71.815 ha). L'objectif du présent appui du PPECF est de faciliter la réussite de l'audit initial¹⁵ sur les deux concessions supplémentaires par deux études relatives aux populations riveraines de l'UFA 00-003 et de l'UFA 09-029 et les « Pygmées » Bakola/Bagyéli afin de proposer des mesures visant à satisfaire les exigences sociales et réglementaires en matière de gestion forestière sous label FSC, notamment par la mise en place des cadres de concertations

¹⁴ *Logging or Conservation Concession: Exploring Conservation and Development Outcomes in Dzanga-Sangha, Central African Republic. Conservation and society* (9)4: 229-310, 2011.

¹⁵ L'audit initial de cette UFA est prévu en septembre 2016.

« comités paysans-forêts » avec les différents villages recensés. L'intervention est prévue de s'achever fin avril 2016.

9.2.4 Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt asiatiques au Gabon

Le WWF Gabon a proposé au PPECF la mise en œuvre d'une intervention visant à inciter les entreprises forestières à intérêts asiatiques œuvrant au Gabon à s'engager vers une amélioration de leurs pratiques d'aménagement forestier à travers la fourniture d'outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification FSC et à renforcer les aspects liés à la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières. Selon la Direction du Développement des Forêts du Ministère en charge de la Forêt du Gabon (juillet 2014), il y a 29 entreprises asiatiques qui gèrent 5.162.548 ha dont 12 entreprises disposent de Conventions Provisoires d'Aménagement, d'Exploitation et de Transformation (CPAET) pour 1.635.973 ha.

L'intervention en phase de démarrage est conduite par WWF Gabon, en partenariat avec Rainforest Alliance¹⁶, et NEPCon¹⁷ sur les aspects de légalité des opérateurs asiatiques.

Ainsi, l'intervention poursuit deux objectifs spécifiques :

- l'évaluation des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC dans douze Concessions forestières à intérêts asiatiques qui permettront: (i) la réalisation de recommandations adaptées pour l'amélioration des pratiques des concessionnaires, (ii) la formation d'un pool de parties prenantes aux processus d'audit et aux exigences des systèmes de certification, et (iii) une comparaison des niveaux d'aménagement ;
- l'élaboration, sur la base de l'expérience du WWF, d'un plan de gestion de la faune sauvage « modèle » et son application dans deux concessions forestières sélectionnées parmi ces douze concessionnaires. Ce plan de gestion de la faune « modèle » sera ensuite promu pour son adoption par l'administration forestière et sa généralisation à l'ensemble des concessions forestières au Gabon.

Le démarrage de l'Action s'est focalisé sur les actions préparatoires de démarrage du Projet. Ainsi, dans un premier temps, le WWF a procédé à l'appel d'offre pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer et de proposer le plan modèle de gestion faune.

Parallèlement, le WWF a coordonné et facilité les échanges en continu sur la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Projet entre les administrations forestières du Gabon, les services diplomatiques de l'Ambassade de Chine au Gabon et les dix entreprises forestières chinoises sélectionnées. A cet effet, un courrier d'information de démarrage des activités du Projet et, avec le descriptif de l'Action dans lequel le WWF sollicite l'intervention du Ministre en charge de la Forêt pour la mobilisation des dix bénéficiaires a été transmis au Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des ressources naturelles. De plus, la collaboration des collègues de WWF-Chine a été sollicitée pour améliorer la communication¹⁸ avec ces entreprises. Ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'une table

¹⁶ Seule Organisation Non Gouvernementale de Conservation de la Nature reconnue comme auditeur pour le Forest Stewardship Council – FSC et spécialisée dans la réalisation d'audit de certification.

¹⁷ NEPCon a obtenu l'approbation de la Commission européenne pour devenir un organisme de surveillance officiel dans le cadre du Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) (système Legal source).

¹⁸ En effet, sur les dix entreprises, seules trois ont des représentants accessibles et parlant couramment le français. Ce déficit de communication oblige NEPCon à rechercher un intermédiaire, traducteur/interprète, qui fera le lien entre WWF, NEPCon et Rainforest Alliance pour les formalités d'usage et la réalisation des formations liées aux activités du Projet.

ronde de travail, regroupant, les deux bureaux WWF, les administrations forestières de Chine et du Gabon, la Représentation diplomatique de la Chine au Gabon et l'ensemble des compagnies forestières chinoises. Dans ce cadre, l'accompagnement desdites entreprises a déjà abouti à plusieurs formations techniques sur les thématiques de la gestion durable des forêts (Certification FSC, APV FLEGT, le réseau WWF GFTN, sur les lignes directrices de l'Etat chinois à l'endroit des entreprises forestières d'outres mers), ainsi qu'à la traduction de certains documents techniques sur l'aménagement et la gestion durable, sur la loi forestière au Gabon.

9.2.5 Formation auditeurs à Pokola, organisée par le bureau Veritas

Le Bureau Veritas, avec l'appui du PPECF, a organisé une formation du 27 au 31 juillet 2015 sur le site de la CIB-Olam à Pokola. Les participants (une vingtaine de personnes) étaient essentiellement constitués de cadres de l'Administration forestière de la République du Congo (MEFDD) et des entreprises forestières implantées dans le nord (CIB, Likouala Timber et IFO-Danzer), ainsi que des représentants de la société civile.

A noter au cours de cette formation, la simulation d'un audit réalisé sur les parcelles 234-240 de l'assiette 2015 de la CIB, et dans le village Matoto (situé à 17Km de la base CIB), riverain à une UGF (Unité de Gestion Forestière) de la CIB qui a permis de passer en revue les (principes environnementaux 6, 8, 9), l'aménagement (principes 1, 7, 5) et les principes sociaux (principes 2, 3, 4).

La dernière étape de la formation a été consacrée à la restitution des observations faites par les différents groupes (non-conformités), et la réalisation du test écrit, qui donne droit à un certificat d'auditeur en cas de succès¹⁹.

9.2.6 Formations à l'abattage à faible impacts pour les entreprises du bassin du Congo

Le deuxième programme de formation en abattage à faible impact mis en œuvre par l'Asbl Nature +), à l'attention des entreprises implantées au Gabon a été modifié par un avenant. Outre les entreprises :

- Precious Woods Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Compagnie des Bois du Gabon, CBG (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Rougier Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Cora wood Gabon (Certifié OLB et FSC CoC sur le site industriel) ;
- Somivab (Volonté d'atteindre le niveau OLB).

Le Groupe VICWOOD et l'entreprise CIB-Olam, inscrits dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle sur toutes leurs concessions forestières, sont venus s'ajouter aux bénéficiaires de l'intervention. En effet, toutes deux souhaitent fortement intégrer / renforcer dans leurs pratiques les méthodes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), notamment en abattage contrôlé, en planification et mise en œuvre des réseaux de pistes de débusquage-débardage et en construction de routes et d'ouvrages d'art.

Avec ce panel d'entreprises, l'intervention GAB-EFIR pourra développer son impact à l'échelle du bassin du Congo en couvrant le Cameroun, le Congo et le Gabon.

¹⁹ A noter qu'en cas de succès, Bureau Veritas exige au moins deux stages de capacitation en situation réelle d'audit (dont l'un comme observateur et l'autre comme auditeur), et une formation complémentaire sur l'un des standards ISO 9001 ou 14001, avant l'enregistrement dudit auditeur dans leur base de données.

De son côté, IFO au Congo a intégré le premier programme de formation à l'abattage contrôlé, conduit par l'ONF, et a ainsi bénéficié de quatre semaines de formation réalisées dans le premier trimestre 2015.

9.2.7 Formation au CEDAAM des responsables faunes des entreprises forestières

Depuis 2008, le CEDAMM, centre sous régional de formation de WCS situé dans le Parc National de la Lopé au Gabon, organise des sessions de formation continue pour les professionnels de la conservation et de la gestion de ressources naturelles. Plus de 50 sessions de formations ont eu lieu, dont des formations ponctuelles, courtes et spécifiques, directement destinées aux forestiers (privés et publics) en charge de la gestion de la faune sur des aspects précis de leurs activités (2010 et 2011 : gestion de la faune dans les CFAD (gestionnaires privés) ; 2011 : suivi-évaluation de l'application de la loi dans les concessions forestières (agents publics) ; etc.).

L'intervention a permis de consolider et tester des modules de formation continue répondant aux besoins en compétences des agents chargés de la gestion de la faune en concession forestière en :

- compilant les outils et techniques répondant aux besoins de compétences identifiés préalablement ;
- élaborant un dispositif de formation continue sur la gestion de la faune en concession forestière ;
- renforçant les compétences en gestion de la faune de 15 cadres d'entreprises forestières.

9.2.8 Coaching OLB de la société SODEFOR et CFT en RDC

Du 10 au 18 avril 2015, le PPECF a effectué une mission de supervision du coaching de l'entreprise SODEFOR, confiée au bureau FRMi, pour atteindre le niveau de certification OLB sur les concessions forestières 035/11-Madjoko et 039/11- Nteno (environ 350.000 ha) ainsi que l'usine de transformation de Nioki (tous trois situés dans le Bandundu).

Globalement, des progrès ont été réalisés surtout sur le site de Madjoko, revenus aujourd'hui au niveau du site de Nteno. Cependant une analyse approfondie du plan d'actions général a montré qu'un nombre insuffisant d'écarts identifiés (au nombre de 36) par l'audit à blanc, effectué en décembre 2013 par le bureau Veritas, avaient été totalement levés, bien qu'une part importante des vérificateurs (environ 80 %), liés à chaque écart, puissent être positifs. Cette situation pouvait donc masquer un niveau d'atteinte du certificat OLB plus éloigné qu'il n'y paraissait, d'autant que des obligations légales, telle l'étude d'impact environnemental, n'ont pas encore été réalisées. Il convenait donc de poursuivre le coaching sur quelques mois encore et de programmer l'audit courant le premier trimestre 2016, après un second audit à blanc. Malheureusement, le ralentissement de l'économie chinoise a fortement impacté la société SODEFOR qui doit en urgence réorganiser son marketing. Pour cette raison, le PPECF a été averti que SODEFOR souhaitait marquer une pause, en attendant d'avoir pu retrouver des débouchés et ainsi redémarrer des sites mis provisoirement à l'arrêt.

Du côté de la CFT (Kisangani), l'entreprise n'a pas subi le ralentissement de l'économie chinoise, et continue à exporter ses produits vers les pays d'Afrique de l'Est. Cependant, CFT souhaite accéder aux marchés européens et est très motivée dans l'atteinte d'un certificat OLB (VLTI). De ce fait, l'entreprise est disposée à fournir une garantie financière pour obtenir un coaching à l'instar de la société SODEFOR, suivant la nouvelle procédure qui sera proposée à la COMIFAC début janvier 2016, pour les contrats de coaching.

9.2.9 Formation à la conduite d'engins lourds

La COMIFAC a validé le rapport d'évaluation de l'appel d'offres qui attribue cette formation au bureau d'étude ONF International et concerne les entreprises CIB/OLAM, IFO au Congo et VICWOOD au Cameroun sur une période de dix mois.

L'objectif général de l'intervention est d'amener les entreprises forestières à une réflexion d'ensemble sur les pratiques d'exploitation forestière en identifiant des sujets d'importances, en particulier l'utilisation des engins lourds pour répondre aux exigences du référentiel FSC, en recherchant :

- une réduction de l'impact négatif sur le peuplement forestier et son environnement, dans le respect des exigences du référentiel FSC ;
- une diminution des coûts d'exploitation par une meilleure organisation des chantiers et une meilleure mise en place des bonnes pratiques, ainsi que l'amélioration de l'entretien préventif sur les engins ;
- une véritable réflexion en matière de prévention/sécurité ;
- le développement d'un réseau de formateurs internes, afin de pérenniser les actions engagées ;
- des référentiels de bonnes pratiques liées à l'utilisation des engins lourds.

9.2.10 Termes de référence pour l'élaboration d'un algorithme de gestion des coupes (étude de cas à la CIB)

La connaissance et le suivi des indices de reconstitution des essences exploitées est une information essentielle pour les sociétés forestières engagées dans une gestion durable de leurs ressources. La CIB est reconnue comme une société pionnière dans ce domaine et qui adapte en permanence ses méthodes d'exploitation afin de garantir la durabilité de ses prélèvements. La CIB possède 3 UFA et celles-ci sont toutes certifiées FSC.

De ce fait, le référentiel FSC appliqué à la CIB (comme aux autres compagnies forestières certifiées) requiert que le plan d'aménagement soit périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi et de répondre à l'évolution des conditions environnementales (*critère FSC 7.2 : le plan d'aménagement doit être périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi ou toutes nouvelles informations scientifiques et techniques, et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques*). Il en résulte de multiples recommandations souvent difficiles à compiler et à intégrer dans les décisions de terrain.

Pour pallier cette difficulté, une étude réalisée en avril 2013 par l'ONG Nature + a constaté que les indices de reconstitution de certaines des essences exploitées par la CIB étaient trop bas que pour garantir une reconstitution suffisante du potentiel productif au terme d'une rotation. Ce constat a été confirmé par l'audit de certification FSC réalisé en 2014 ; qui a constaté, par ailleurs, un manque de réponse adapté à cette problématique et l'a sanctionné par une DAC majeure. Des outils ont alors été mis en place avec un bureau d'études indépendant afin de développer des méthodes de calcul des indices de reconstitution. Cependant, ces outils, mis en place dans un délai très court et, bien qu'ils soient parfaitement fonctionnels, n'ont pas été conçus pour être intégrés dans les processus de planification des prélèvements utilisés à la CIB.

L'intervention a permis de produire, de manière automatisée, une fiche technique intégrant toutes les limitations éventuelles à appliquer sur certaines essences, dans le but de garantir la durabilité de leur exploitation. Cette fiche technique servira ensuite de support pour la demande d'autorisation de coupe annuelle. L'outil sera proposé aux autres concessionnaires intéressés.

9.2.11 Renforcement du développement local par l'étude de la faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit. Site de Djoum de la SFID (Groupe Rougier)

L'étude a convaincu le Groupe Rougier de changer sa stratégie d'appui au développement local en impliquant un organisme de microfinance qui aura pour effet principal de privatiser l'aide du concessionnaire et de le placer dans un rôle de soutien au développement par une délégation technique à un opérateur (IMF) pour lequel son appui pourrait être une combinaison de plusieurs actions, telles que :

- la prise en charge (de façon dégressive) d'agents de crédit et de suivi des AGR (primes de déplacements, motos, carburants) ;
- prendre en charge de façon dégressive la subvention d'équilibre de l'IMF ;
- la bonification du taux d'intérêt des crédits (octroi de prêts aux bénéficiaires finaux à des taux inférieurs à ceux du marché) ;
- la contribution à la mise en place des épargnes nanties (garantie financière) nécessaire à l'EMF pour l'octroi du crédit ;
- l'augmentation de la ligne de crédit permettant à l'IMF d'octroyer davantage de crédit aux bénéficiaires finaux ;
- la participation au financement de la construction de magasins de stockage qui pourraient être utilisés pour des produits tels que le crédit-stockage warrantage (gros potentiel sur la commercialisation de la chenille²⁰).

A noter que plusieurs concessionnaires, au Cameroun tout au moins, ont pris conscience de la nécessité de s'impliquer d'avantage dans le développement local, avec une obligation de résultats. Le schéma ci-dessus proposé les intéresse car ils ont bien compris que la situation actuelle ne valorise pas suffisamment les prélèvements financiers normalement dédiés au développement local des concessions forestières. Cette stratégie fera certainement l'objet d'un projet pilote sur trois ou quatre années, au cours du PPECF II.

9.2.12 Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du bassin du Congo

L'intervention soutient le Projet « Beyond Timber ²¹ », où, en collaboration avec le secteur privé (Pallisco-CIFM), l'utilisation des techniques les plus modernes de biologie moléculaire²², permettra de mieux appréhender le développement de normes de gestion durable pour des essences forestières d'importance économique majeure dans la sous-région et de les communiquer à destination de l'interprofession et de leurs partenaires.

²⁰ La chenille est un produit saisonnier disponible en très grande quantité, mais seulement quelques mois par an. Elle est ramassée par de nombreux récolteurs travaillant pour des filières urbaines de commercialisation en produit séché. Il est évident qu'une commercialisation différée et gérée sur place (par des groupements spécialisés), aux bénéfices des travailleurs et des populations riveraines, pourrait prolonger la mise à disposition de cette protéine bon marché (la chenille est beaucoup moins chère que la viande de brousse) et par là, diminuer la pression du braconnage, par son prix très compétitif et une disponibilité étendue de quelques mois supplémentaires, en produit sec.

²¹ Le Projet « Beyond Timber », Au-delà du Bois, est un projet coordonné par Biodiversity International en collaboration avec les partenaires (CIFOR, IRET-Gabon, UNIKIS-RDC et IRAD-Cameroun) sur financement du Fonds Forestier du Bassin du Congo (CBFF) et le programme de recherche du CGIAR sur les forêts.

²² Un suivi faune/flore par méthode de barcoding multi spécifique d'ADN environnemental (metabarcoding ADN).

L'étude sera focalisée sur des espèces prioritaires (Moabi, Sapelli, Assaméla, Iroko, Tali et Sipo), dont la plupart, de tendance héliophile, affichent un déficit de régénération naturelle ou sont menacées par l'exploitation d'une forte fraction de la population semencière, ou sous statut CITES (cas de l'Assaméla).

9.2.13 Mieux communiquer avec les populations riveraines : le cinécyclo

Les entreprises font régulièrement remonter au PPECF leurs difficultés à transmettre des messages souvent complexes, dont pourtant la compréhension, par les populations riveraines, est essentielle. Pour résoudre cette difficulté, le PPECF s'est fait le relais d'un concept qui a suscité l'intérêt de plusieurs concessionnaires : il s'agit de véhiculer du message via des projections cinématographiques, de village en village, de manière électriquement autonome, à travers un kit « cinécyclo » qui comprend : un vélo-cargo ; une boîte de transport imperméable, anti-poussière, anti-chocs contenant un projecteur, un système sonore, un écran de projection et une génératrice électrique à pédale [qui permet également de recharger de l'équipement 12v ou 5v (téléphones portables) durant la projection]. L'entreprise IFO a informé le PPECF qu'elle avait acquis ce type de matériel et qu'elle était à la recherche de films. Le PPECF a ainsi référencé deux films sur la protection des grands singes « Oscar » et « le choix du Roi » qui ont été testés avec succès dans le cadre d'une campagne de sensibilisation cinématographique, financée par le PPECF. L'intervention du PPECF a démontré l'intérêt des populations à visionner ce genre de films, mais elle a aussi démontré que les concessionnaires étaient peu disponibles pour programmer un parcours de projections dans leurs UFA, en se coordonnant avec un opérateur extérieur, suivant un mode opératoire nécessitant beaucoup de logistique. Le mieux serait donc, à l'instar de l'entreprise IFO, d'internaliser le concept et d'en confier la programmation et la mise en œuvre aux responsables « social externe » des entreprises et d'opérer village par village, en ne déplaçant pas les spectateurs.

9.3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle

9.3.1 Communication sur l'impact de la gestion forestière responsable la faune des concessions forestières (cas de Rougier Gabon)

Dans le cadre de la certification FSC, les indicateurs liés à la gestion de la faune sont souvent considérés par les sociétés forestières comme difficiles à satisfaire du fait des contraintes de rentabilité économique. De plus, les mesures à prendre afin de satisfaire aux exigences du FSC sont trop génériques et requièrent une définition locale et contextualisée afin de garantir de manière crédible une gestion effective et efficace de la faune.

Dans ce contexte, depuis 2009, Rougier Gabon et WCS ont initié des collaborations destinées à améliorer l'efficacité des systèmes de gestion de la biodiversité mis en place par Rougier Gabon. Tirant les leçons des difficultés qui ont succédé aux succès initiaux, Rougier Gabon a récemment renforcé son dispositif de gestion de la faune par la création d'un programme interne de Faune et Surveillance du Territoire (FST) pour lequel un responsable FST et six personnes ont été recrutés.

Ainsi, la CFAD de l'Ogooué-Ivindo va faire l'objet de tests sur divers outils de gestion de la faune. Rougier en mettant en place un volet scientifique et technique de suivi de la faune (capable de répondre aux exigences du référentiel FSC). A noter que sur un bai²³ de la

²³ Bai de Djidji.

concession, l'intervention étudiera la faisabilité technique et économique d'une mise en ligne, via internet, d'une e-vision, en temps réel, de la faune de la forêt du bassin du Congo. Le but espéré de ce tourisme de vision serait de récolter des fonds, par une approche crowdfunding (paiement pour images), dont une partie reviendrait au concessionnaire et aux populations riveraines. Ces derniers pouvant alors plus facilement investir dans de la lutte contre le braconnage (recrutement d'écogardes supplémentaires, subvention de la viande d'élevage dans les écomats, etc.).

Depuis octobre, STRATEMARK, partenaire du PPECF sur les questions d'image des bois tropicaux en Europe, prépare son enquête sur la perception du concept auprès d'un panel de 1.000 personnes qui seront interrogées dans le courant du premier trimestre 2016.

9.3.2 Etude Coûts et bénéfices de la certification dans le bassin du Congo

Un premier rapport provisoire, s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation « SEROI » (Social and Environmental Return On Investment) appliquée sur un échantillon de concessions forestières, a permis de passer en revue l'ensemble des coûts et d'identifier une cinquantaine de proxis financiers permettant de quantifier financièrement les impacts positifs de la certification au niveau social et environnemental.

La COMIFAC fera valider le rapport final par le sous-groupe légalité et certification forestière du Groupe de Travail Gouvernance Forestière, avant sa publication.

Pour l'heure, retenons quelques premiers chiffres provisoires sur le ratio entre bénéfices et coûts, par composante :

- Social Interne : 2,3
- Social externe : 0,5
- Environnement/biodiversité : 2,3
- Fonctionnement du système (procédures, communication, etc.) : 1

Soit un SEROI total = 2,05 par XAF dépensé dans la certification. Ce qui semblerait confirmer que l'activité « certification » générerait 2 XAF de retour sur investissement.

Ce chiffre reste néanmoins peu compréhensible pour la profession car elle fait intervenir des coûts liés à des événements que, précisément, la certification a permis d'éviter, tels que des accidents du travail, des blocages de chantiers, etc. Tous ces « non-événements » ne sont évidemment pas repris au bilan comptable de l'entreprise, ce qui peut encore engendrer une lecture à charge des coûts de la certification.

L'étude devra donc être très pédagogique dans les conclusions qui découleront de la méthodologie appliquée.

9.3.3 XIV^{ème} Congrès Forestier Mondial à Durban

Le PPECF a été désigné comme leader²⁴ thématique pour un « side-event » organisé par la COMIFAC, devant présenter : i) les efforts des pays d'Afrique centrale en matière de gouvernance forestière ; ii) les questions clés connexes, notamment celles liées aux marchés, à la légalité, la participation et le partage des bénéfices et les nouveaux usages des terres et iii) la prise en compte des populations riveraines.

Plus particulièrement, le PPECF y était l'organisateur d'un side-event, où le CIRAD/CIFOR a présenté une communication préliminaire sur les enjeux de la gouvernance forestière en

²⁴ Avec comme partenaires, l'UICN, RainForest Alliance, FAO, WWF, CEFDHAC Régional et la CEEAC.

Afrique centrale. Suivi par quelques exposés, notamment celui de M. Bernard CRABBE (UE) sur la contribution de l'Union Européenne en faveur de la gouvernance forestière ; celui de M. Martin TADOUM sur la gouvernance forestière en Afrique Centrale; celui de M. Romain LORENT (PPECF) sur l'évolution du processus de légalité et de certification ; celui de Mme Clotilde NGOMBA (CBFF) sur l'expérience du CBFF en matière d'appui à la gouvernance forestière ; celui de M. Kenneth ANGU (UICN) sur l'expérience de l'UICN dans l'accompagnement des organisations de la société civile à la gestion durable des forêts ; et enfin, celui de Mme Nadège NZOYEM (RA) sur la participation des communautés locales à la gestion durable des forêts.

L'auditoire a donc pu noter que :

- des avancées réelles ont été enregistrées en matière de bonne gouvernance dans les concessions forestières d'Afrique centrale durant cette dernière décennie, notamment : allocation plus transparente des permis forestiers ; meilleure qualité des plans d'aménagement forestier ; meilleure mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ; plus grande application des réglementations forestières ; plus grande participation des acteurs ; lutte contre la corruption ; meilleure traçabilité des produits extraits des concessions ; présence d'un observateur indépendant ;
- des mécanismes incitatifs ou, au contraire, de sanction sont une mesure à mettre en place ;
- les effets positifs de la certification ne sont plus à démontrer sur le plan social interne et externe ;
- il est raisonnable de penser que les entreprises forestières certifiées opérant dans le bassin du Congo puisse recevoir des paiements pour services environnementaux notamment pour leur contribution à la stabilisation du climat ;
- la participation des communautés locales à la gestion durable des forêts est effective, mais demeure insuffisante. Une meilleure prise en compte au niveau des exigences légales et le renforcement des mécanismes de financement du développement local doivent pouvoir atténuer progressivement cette faiblesse.

9.3.4 Le PPECF sponsorise le livre en préparation « Des forêts pour toujours »

« Forêts d'Afrique centrale pour toujours » se veut un livre unique et inspirant sur la deuxième plus grande forêt tropicale humide au monde, qui présentera, en anglais et en français, les valeurs économiques, écologiques, culturelles et spirituelles des forêts en Afrique centrale. Les premiers chapitres de l'ouvrage sont téléchargeables sur le site web www.centralafricanforests.org.

A noter qu'une communication internationale sur le livre est prévue en janvier 2016.

9.3.5 Forum ATIBT du 14 au 16 octobre 2015, à Milan

Cette rencontre annuelle est un moment d'échanges privilégiés pour ses membres et les meilleurs experts sur les thématiques choisies par le Forum. A Milan, du 14 au 16 octobre 2015, une délégation de la COMIFAC de cinq membres était présente, composée du Secrétaire Exécutif et de son Adjoint, de l'inspecteur du MINFOF (Cameroun), de l'inspecteur du MEFCP (RCA), du directeur de l'AGDRF, et du PPECF.

Outre cette délégation, il faut signaler la présence du consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK, consultants de l'étude marketing du bois certifié du Bassin du Congo au sein des pays de l'UE, financée par le PPECF.

Ce forum a permis d'annoncer que :

- le conseil d'administration du FSC IC initialement prévu à Brazzaville le 15 novembre 2015 sera reporté à mars 2016 suite au calendrier électoral en cours ;
- le groupe Rougier Gabon (ROG) est favorable à la double certification FSC /PAFC ;
- la société SBL à capitaux chinois implantée au Gabon, est engagée dans la certification FSC dont l'audit initial est prévu en fin d'année 2016 et que d'autres opérateurs asiatiques sont intéressés à la certification FSC ;
- la mise en place au Gabon, d'un « Cluster Bois » avec pour objectifs de passer de la troisième à la quatrième transformation, sans oublier l'ameublement dont les produits haut de gamme vont alimenter les marchés d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord ;

et d'émettre les recommandations suivantes :

- vu la lenteur des APV/ FLEGT, les pays producteurs souhaitent simplifier le système de vérification de la légalité (SVL) et accélérer la reconnaissance des certificats privés tierce partie par les administrations ;
- vu les prévisions de croissance et d'augmentation de la population des pays africain, la plantation forestière doit absolument se développer (la République du Congo compte planter un million d'hectare en 2025) ;
- qu'un effort urgent doit être consenti sur la promotion des essences secondaires et la promotion de leurs qualités technologiques afin de rendre les essences tropicales plus visibles sur le marché international et garantir une ressource durable sur le long terme dans les concessions forestières.

9.4 Interventions en préparation

Remarque préliminaire :

Le 31 octobre 2015 était la date prévisionnelle de clôture du Programme. Cependant, vu le reliquat budgétaire disponible (environ 1.450.000 euros) et vu la dynamique du PPECF et son impact sur les entreprises forestières et leurs partenaires, il a été décidé de prolonger le Programme jusqu'au 31 décembre 2016 pour :

- engager et liquider les reliquats financiers du Fonds de Disposition (FDD) à fin décembre 2016 (environ 1.450.000 euros, soit 18 % du FDD) ;
- recueillir les données quantitatives et qualitatives nécessaires à la préparation de la phase II du Programme de la Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts et établir une nouvelle situation T_0 avant le démarrage de la nouvelle phase ;
- identifier un panel d'entreprises qui bénéficieront en phase II d'un coaching vers un niveau OLB (VLT) sur base d'un état des lieux (audit à blanc) ;
- revoir les critères d'éligibilité des demandes d'appuis et réactualiser le manuel de procédure pour la gestion et le suivi des contrats ;
- capitaliser les acquis de la phase I et élaborer les lignes directrices et un budget pour la phase II ;
- renforcer les compétences de l'AGDRF en RCA, dans ses tâches de contrôle avec le secteur privé, grâce à l'appui d'un expert forestier qui assurera la double fonction de responsable de suivi des opérations forestières et conseiller en réduction des impacts de l'exploitation chez les concessionnaires opérant dans la zone périphérique des APDS ;

- appuyer le bureau FSC de Brazzaville dans la mise en œuvre de la Feuille de route hautes valeurs pour la conservation (FdR HVC) dans les pays du bassin du Congo ;
- consolider, au moins dans deux pays, le développement d'un standard PAFC national, reconnu par le PEFC ;
- étudier un standard d'intervention proposant des actions environnementales concrètes, pour les concessionnaires forestiers désirant atteindre un niveau OLB+ (VLT +) ou FSC ;
- étudier un standard d'intervention proposant des actions concrètes en faveur des Peuples autochtones, pour les concessionnaires forestiers désirant atteindre un niveau OLB+ (VLT +) ou FSC ;
- étudier un standard d'intervention proposant des actions concrètes en faveur des populations riveraines, pour les concessionnaires forestiers désirant atteindre un niveau OLB+ (VLT +) ou FSC ;
- poursuivre la recherche de mécanismes innovants de marketing des produits bois africains certifiés dans les pays européens ;
- élaborer un devis et des prescriptions techniques pour réaliser, en phase II, des tests d'emploi pour six à huit essences de promotion ;
- un devis et un cahier des charges sont établis pour réhabiliter en phase II, des infrastructures sociales dans des concessions prioritaires, notamment en RCA ;
- un devis et une méthodologie d'intervention sont décrits pour mettre en œuvre, en phase II, des pilotes de développement local dans des concessions prioritaires, notamment au Cameroun où cette thématique est très sensible.

Néanmoins, d'autres interventions qui n'ont pu être mises en œuvre faute de temps encore disponible ou de ressources budgétaires insuffisantes, retiennent déjà l'attention du PPECF, pour sa deuxième phase. Citons :

9.4.1 Evaluation des impacts du FSC sur la biodiversité dans le bassin du Congo

Les standards volontaires crédibles, tel que le FSC (Forest Stewardship Council), constituent une opportunité de renforcement de la gouvernance forestière pour les pays du bassin du Congo où le cadre juridique et l'application de la loi sont à améliorer. Malgré une pléthore de littérature qui suggère que la conformité aux standards FSC peut générer des effets positifs sur la préservation de l'habitat de la faune, il y a quasi absence de preuves matérielles sur les proportions dans lesquelles la certification FSC a contribué au statut et aux tendances de la biodiversité dans la région.

Cette évaluation fournirait : i) des preuves concrètes, pour les acheteurs, qu'exiger des produits certifiés FSC renforce la conservation de la faune; ii) des recommandations aux parties prenantes locales (entreprises, ONG, organismes de certification, les auditeurs, etc..) sur comment intégrer le suivi de la faune à long terme à coût optimal et comment utiliser les informations pour améliorer la gestion des forêts et de la faune dans le contexte du bassin du Congo.

9.4.2 Termes de référence pour la mise en place d'une certification PEFC en République du Congo (Etude de faisabilité & feuille de route)

Le forum international sur le développement durable de la filière bois du bassin du Congo, tenu à Brazzaville les 21 et 22 octobre 2013, avait recommandé la promotion de la double certification. En effet, lors du side-event « double certification » organisé dans le cadre de ce

forum, le secteur privé avait montré son intérêt pour l'initiative du MEFDD, relative à la mise en place du PAFC-Congo, sous réserve que la double certification puisse ouvrir de nouveaux marchés²⁵.

L'intervention en préparation et devant débuter dans le courant du premier trimestre 2016, devrait confirmer, en prolongement de l'audit à blanc PAFC mené au Gabon, l'impact de la double certification et les conditions de mise en place d'une certification PAFC en République du Congo, sur la base des expériences des autres pays, tel que la Malaisie.

Elle doit ensuite définir une feuille de route et les mesures d'accompagnements indispensables, en termes de ressources humaines, appuis techniques et financiers pour un développement efficace d'un schéma de certification PAFC Congo. La mission doit aussi vérifier que le processus d'installation d'un deuxième certificat PAFC reconnu par PEFC international, aboutira à un standard équivalent aux exigences du FSC.

9.4.3 Outils d'aide à la réalisation des plans d'action dans une démarche de certification des entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo

Lorsqu'une entreprise forestière ou industrielle du bois entre dans une démarche de certification (gestion forestière et/ou chaîne de contrôle, FSC et/ou légalité), des nouvelles notions apparaissent auxquelles l'entreprise doit d'abord faire face (contrainte), se former progressivement puis s'appropriier avec le temps (s'intègre au fonctionnement quotidien de l'entreprise) : par exemple le système documentaire (procédures), les non-conformités, les audits et contrôles internes, les plans d'actions.

L'objectif de l'intervention est de créer un outil informatique polyvalent permettant de gérer un plan d'action global (composé de plusieurs plans d'action), d'évaluer un plan d'action, définir sa situation (tableau de bord), et d'identifier les risques éventuels afin de déclencher les alertes nécessaires. Cet outil est basé sur les principes suivants :

- créer des actions simples : une action (d'un plan d'action) peut être divisée en plusieurs actions sous-jacentes de façon à clarifier toutes les activités à réaliser et affecter celles-ci aux différents responsables impliqués dans la mise en œuvre du plan d'actions ;
- organiser les actions : regrouper les actions par sujet (par exemple la sécurité, l'exploitation, ...) permet un traitement du plan d'action par thématique ;
- déterminer un niveau de réalisation : l'évaluation de chaque action, ou action sous-jacente, par une grille d'évaluation très simple (notation) permet de situer le niveau de réalisation de cette action, et, par conséquent, du niveau du plan d'action ;
- suivre l'évolution dans le temps : l'évaluation régulière permet d'obtenir un niveau de réalisation fluctuant au cours du temps permettant d'obtenir une évolution de la mise en œuvre du plan d'action ;
- identifier les risques : une matrice croisée entre le nombre d'action à réaliser et le niveau de réalisation permet de cibler les points forts et les points d'amélioration du plan d'action ;

²⁵ Une étude menée en Europe a montré la grande évaporation du label FSC® des bois africains, dans les processus de transformation combinant des bois d'origine différentes, en raison de règles complexes appliquées dans les chaînes de contrôle et les systèmes de vérification, rendant quasi impossible leur utilisation. D'où un glissement des industriels vers des produits purs à 100 % qui apporte la garantie que le produit est bien certifié, mais qui limite la gamme de produits et par là, contraint le marché des bois africains certifiés FSC®.

- visualiser les résultats : représenter graphiquement les données permet une lecture claire et simple, avec la possibilité immédiate de pouvoir analyser la situation.

Cette intervention nécessite un travail de recherche documentaire pour trouver un logiciel qui réponde au plus près aux objectifs ci-dessus, sachant que le PPECF pourrait financer quelques modifications, pour rendre l'outil adapté aux conditions des entreprises forestières opérant dans le bassin du Congo.

9.4.4 Diagnostic et appui en Hygiène Santé et Sécurité (HSS) pour les entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo

Dans une démarche de certification, l'entreprise doit démontrer son niveau HSS lors d'un audit initial de certification. A titre informatif, ces exigences représentent 16 indicateurs dans le référentiel de légalité OLB et 28 indicateurs pour le référentiel FSC. Citons :

- la liste des postes de travail exposés aux dangers ;
- les documents de gestion des Accidents du Travail (registre, fiche compte-rendu) ;
- le registre de l'hygiène du camp de vie du personnel ;
- les registres de gestion des activités de l'infirmerie ;
- la liste des équipements de sécurité pour les engins et véhicules ;
- le plan et les consignes d'évacuation d'urgence ;
- le plan de masse sécurité (localisation des risques, des matériels de secours, des consignes) ;
- la fiche de poste sécurité par poste de travail (risques et sécurisation) ;
- la fiche de sécurité machine (fonctionnement et dangers) ;
- la fiche compte-rendu incident (incident & AT) ;
- la liste des EPI obligatoires par poste de travail ;
- les documents de gestion pour la distribution des EPI au personnel ;
- les documents de gestion des réunions du CHSCT ;
- la liste des secouristes et équipiers incendie brevetés ;
- la liste des Fiches de Données Sécurité (FDS) et Fiches Techniques (FT) d'utilisation des produits chimiques utilisés (sur les lieux identifiés) ;
- l'inventaire des risques liés aux produits chimiques et leur protection ;
- les instructions de gestion des produits chimiques (achats, utilisation, stockage) ;
- le registre des produits chimiques ;
- les consignes de sécurité des produits chimiques (déversement, intoxication, brûlure et projection) ;
- le livret d'accueil du salarié ;
- le document spécifique pour tous les sous-traitants réalisant des activités pour l'entreprise ;
- etc.

Cet aspect n'a pas été suffisamment traité en première phase du Programme et fera certainement l'objet d'un volet de formations en PPECF II afin d'atteindre les exigences de certification (légalité et/ou FSC) en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

9.4.5 Prévention de l'érosion par modélisation hydrologique des eaux pluviales

Les phénomènes d'érosion en concession forestière sont généralement associés à un mauvais drainage des eaux pluviales au niveau des pistes. Outre les aspects environnementaux sur la faune et la flore aquatique en aval et sur la sécurité des chauffeurs d'engins, les zones érodées en bord de piste peuvent avoir des conséquences économiques pour l'exploitant en cas de coupure d'une route.

Conformément au Critère 6.5. du standard FSC, « *Des directives opérationnelles doivent exister et être mises en œuvre pour la prévention et le contrôle de l'érosion* » et « *Des directives opérationnelles doivent exister et être mises en œuvre pour la protection des sols, la préservation de la qualité de l'eau et la réduction des dommages occasionnés par la gestion forestière* ».

Sur plusieurs concessions forestières, notamment au Gabon, il a été observé d'importants phénomènes d'érosion au niveau des pistes d'exploitation lors d'audit FSC (pouvant générer une DAC). Le PPECF a déjà financé plusieurs missions de gestion de l'érosion sur ces concessions forestières par des méthodes de génie végétal. Suite à ces missions, il a été mis en évidence que ces travaux de stabilisation des terrains, bien qu'efficaces, engendrent généralement des coûts trop importants pour les entreprises forestières.

Sur la base de ces constats et conformément au Standard FSC, l'intervention vise à anticiper au maximum les problématiques d'érosion liées aux pistes d'exploitation forestières par une réflexion en amont des chantiers de construction, par une modélisation hydrologique des eaux pluviales.

10 RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 31 OCTOBRE 2015

Résumé des contrats à fin octobre 15														
N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)		avis de non objection COMIFAC/KFW	N° ANO	prestataire	montant contrat	contractualisation						statut
								Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Echéancier des rapports				
										prép.	dém.	mi-p.	fin	
C001	CMR	SFID	Etude socio-économique de la base vie de Mb	9/07/2012	1	Oréade Brèche	22.200	3 mois	31.07.2012				1	clôturé
C002	BC	Concessionnaires	Présentation logiciel ISO/FSC	10/09/2012	2	Isovision	20.295	2 mois	18.09.2012				1	clôturé
C003	CMR	SFID	Appui à la certification FSC (revue procédurale	8/10/2012	9	TEREA	10.250	2 mois	10.10.2012				1	clôturé
C004	CMR	Wijma/CAFECO	Audit à blanc (appui à la certification FSC)	16/10/2012	4	Oréade Brèche	11.475	2 mois	25.10.2012				1	clôturé
C005	BC	Experts/auditeurs	Formation auditeurs Bureau Veritas	16/11/2012	5	Bureau Veritas	91.469	12 mois	19.10.2012			3		clôturé
C006	BC	COMIFAC	Maintenance site web PFBC	21/11/2012	7	Matthias Hartmann	20.160	36 mois	15.11.2012	x	x	x	x	en cours
C007	CMR	Alpicam / Pallisco	Préparation plan de formation EFI	13/12/2012	9	TEREA	14.500	2 mois	14.12.2012				1	clôturé
C008	CMR	SFID	FSC, revue procédurale principe 8	21/12/2012	3	TEREA	25.200	2 mois	21.12.2012				1	clôturé
C009	CMR	Concessionnaires	Sensibilisation gestion durable des forêts	17/12/2012	11	CNA	34.000	3 mois	15.01.2013				0	clôturé
C010	BC	Experts/sociaux	Formation aspects sociaux de la certification	27/01/2013	15	TFT	170.966	24 mois	04.02.2013	1	1			clôturé
C011	RDC	MECNT	Appui à la C4CF	11/01/2013	13	C4CF	345.580	24 mois	1.02.2013	1		x	x	clôturé
C012	BC	Concessionnaires	Promotion du PPEFC	12/02/2013	17	TEREA	35.500	1,5 mois	18.02.2013				1	clôturé
C013	CMR	Pallisco / SFID	Renforcement capacité gestion faune	12/12/2012	8	ZSL	129.864	18 mois	02.03.2013	1			x	clôturé
C014	BC	COMIFAC	Chargé de communication PFBC	21/11/2012	7	Dany POKEM	96.000	32 mois	01.12.2012	x	x	x	x	clôturé
C015	CMR/CGO	Alp./ Pal. / SFID-Mokabi	Formation en abattage à faible impact	2/05/2013	22	ONFI	322.500	24 mois	28.06.2013	x	x	x	x	en cours
C016	Gabon	BSO	Audit à blanc OLB	8/05/2013	21	Erith Ngatchou	4.500	2 mois	06.05.2013				1	clôturé
C017	CMR	SFID	Identification FHVC massif de Djoum	19/08/2013	23	Nature +	87.065	8 mois	09.07.2013			x	x	clôturé
C018	CMR	Wijma/CFK	Go Monitor forest (imagerie astrium)	21/06/2013	24	ONFI	25.340	3 mois	22.07.2013				1	clôturé

C019	RDC	BNCF / SODEFOR / autres	C4 CF - appui au bureau national de certification	5/07/2013	29	C4CF	80.509	14 mois	27.08.2013			x	x	clôturé
C020	BC	multiples	Participation au memento du forestier	6/07/2013	27	CIRAD	47.500	6 mois	10.01.2014					en cours
C021	RDC	SODEFOR	C4CF- peuples autochtones	19/08/2013	40	C4CF	21.675	12 mois	27.08.2013			x	x	clôturé
C023	CMR	GFBC	Fiscalité forestière incitative au Cameroun	19/08/2013	35	Form International	49.776	3 mois	11.09.2013				1	clôturé
C024	Gabon	Rougier / Precious Wood	Lutte antiérosive au Gabon	2/09/2013	42	TEREA	96.200	12 à 15 mois	24.09.2013		1		1	clôturé
C025	CMR	Wijma	Etude risques-accidents	19/08/2013	33	Bureau JMN	23.919	3 mois	17.09.2013			1	1	clôturé
C026	RDC	SODEFOR	Identification HVC	10/09/2013	44	FRM	49.453	8 mois	21.10.2013			x	x	clôturé
C027	RDC	WWF	Appui au suivi de l'identification HVC SODEFOR	5/08/2013	44	WWF	7.840	8 mois	27.08.2013			x	x	clôturé
C028	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert senior	20/09/2013	45	Patrice Bigombe	18.125	35 jours	25.09.2013				1	clôturé
C029	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (tests de laboratoires)	20/09/2013	37	ATIBT	120.350	18 à 24 mois	22.10.2013	x	x	x	x	en cours
C030	Congo	CIB	Appui en cartographie cellule d'aménagement	5/08/2013	31	FRM	22.360	1 mois	21.10.2013			x	x	clôturé
C031	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert junior	20/09/2013	45	Patrice Ngokoy	5.250	1 mois	30.09.2013				1	clôturé
C032	CMR	Concessionnaires	Formation QGIS	30/09/2013	46	Nature +	4.955	5 jours	28.10.2013				x	clôturé
C034	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (actions de marketing)	1/10/2013	39	ATIBT	58.700	18 à 24 mois	02.12.2013	x	x	x	x	en finalisation
C0XX	CMR	F. Communautaire. Copal	Eligibilité au smallholder fund - FC Copal	2/09/2013	43	Consultant	500	7 jours	13.09.2013				x	clôturé
C035	Gabon	Precious Wood/ CEB	Pertinences des séries de conservations des U	19/12/2013	52	TEREA	22.500	2 mois	09.01.2014				x	clôturé
C036	CMR	Sociétés certifiées FSC	Atelier légalité vs FSC	25/10/2013	49	SFIL	3.700	8 jours	10.01.2014				x	clôturé
C037	MR, CGO, GBI, THRY, CIB+Mokbi, CEB+C		Compas électronique	1/11/2013	47	IAS	82.800	8 mois	10.01.2014				x	clôturé
C038	Congo	CIB & Mokabi	sécurité alimentaire - CIB	18/12/2013	41	EGIS BDPA	72.030	6 mois	27.01.2014				x	clôturé
C039	CMR	Rougier / Mbang	2nd phase base vie de Rougier / Mbang	27/12/2013	50	Consultant	9.900	13 jours	06.12.2013				x	clôturé
C040	CMR, CGO	Rougier / Djoum et Mokabi	projets de développement communautaires	21/01/2014	54	TEREA	22.450	15 jours	05.02.2013				x	clôturé

C041	CMR	Tous	Projet VIH/SIDA/TB	27/12/2013	53	GFBC	83.741	18 mois	05.02.2014	x		x	x	en cours
C042	CMR	Tous	Cinéma numérique itinérant	25/02/14	20	JMN	92.070	15 mois	03.03.2014					en cours
C043	Cameroun	Tous	audit comptable et financier du PPECF	7/02/2014	58	Okalla Ahanda	9.985	8 jours	26.03.2014				x	clôturé
C044	BC	Tous	Atelier légalité, certification et entreprises asi	10/02/2014	56	GIZ/PPECF	16.920	45 jours	26.03.2014		x		x	clôturé
C044	BC	Tous	Modération atelier légalité et certification sté	25/03/2014	56	JMN	3.158	7 jours	25.03.2014				x	clôturé
C045	BC	Tous	Cours d'accidentologie en milieu forestier indu	25/04/2014	60	JMN	49.557	12 mois	2/05/2014		x		x	clôturé
C046	Gabon	Rougier Gabon	DAC sur le Principe 3 FSCS/R à Rougier Gabon	25/03/2014	59	CERAD	24.200	45 jours	06.05.2014				x	clôturé
C047	BC	Tous	Evaluation à mi-parcours du PPECF	10/05/2014		.M. Falkenberg	26.210	30 jours	29.04.2014				x	clôturé
C048	RDC	SODEFOR	Appui à la SODEFOR (4 interventions via Ongs)	28/05/114	68	CACF/Ongs	212.699	6 mois	23/06/2014					clôturé
C049	CMR	Pallisco / SFID	Technologies lutte activités illégales	28/05/2014	65	ZSL	115.976	6 mois	22/07/2014					clôturé
C051	BC	Tous	Appui marketing des bois tropicaux	30/06/2014	39	ECOM- EPUB	116.850	8 mois	25/08/2014					clôturé
C052	RDC	Tous	Atelier CEFDHAC en RDC	25/04/2014	62	WWF/CACF	28.000	1 mois	1/08/2014				x	clôturé
C053	Cameroun	Tous	Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun	3/07/2014	71	PAFC Cameroun	57.900	15 mois	14/07/2014					en cours
C054	CMR	Cameroun	Révision tarifs de cubage & plans d'aménagements	1/07/2014	73	Nature +	231.287	14 mois	25/07/2014					en cours
C055	BC	Tous	traduction feuille de route FHVC	28/07/2014	NA	Simon Knight	3.158	1 mois	28/07/2014				x	clôturé
C056	Gabon	Tous	Appui à l'application de la loi forestière et faunique et lutte contre l'exploitation illégale au Gabon	2/07/2014	70	Conservation et Justice	143.500	15 mois	12/08/2014					en cours
C057	Congo	CIB/IFO/Mokabi	Atelier du projet "Paysage au Nord Congo"	1/07/2014	67	BRL-TEREA-FRM	15.000	3 semaines	31/07/2014				x	clôturé
C058	BC	Tous	Appui à la maîtrise d'œuvre de l'ATIBT dans la mise en œuvre du contrat C051	28/07/2014	78	Wood & Logistic Expert	11.500	2 semaines	31/07/2014					clôturé
C059	BC	Tous	Appui au standard FSC en Afrique centrale Coaching à SODEFOR pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois).	28/07/2014	77	FSC	116.875	15 mois	28/11/2014					en cours
C060	RDC	SODEFOR		25/04/2014	63	FRM i	137.700	8 mois	11/08/2014					en cours
C061	Congo	CIB/OLAM	Appui à la communication (Radio Biso Na Biso)	4/07/2014	72	FGP et CIB	30.000	3-6 mois	24/10/2014					suspendu
C062	BC	Tous	Coûts et bénéfices de la certification forestière	5/07/2014	75	Oréade Brèche	160.000	9 mois	6/10/2014					en cours

C063	BC	Tous	Appui à la 14ème conférence du PFBC (Brazzaville 8 et 9 octobre 14)	26/09/2014	86	WCS -Facilitation PFBC	3.600	3 jours					x	clôturé
C064	CMR	Tous	Appui à la mise en place d'un comité scientifique consultatif au MINFOF	23/09/2014	85	MINFOF	5.650	3 jours	30/09/2014				x	clôturé
C065	CMR	Tous	Appui à la définition d'une grille de suivi suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagements des forêts de	25/06/14	74	MINFOF	7.850	5 jours	3/07/2014				x	clôturé
C066	Gabon	Panel	Appui à la mise en œuvre des techniques EFIR au Gabon »,	25/10/2014	76	Nature +	132.526	10 mois	4/11/2014					en cours
C067	BC	Tous	Modération du forum ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	JMN	6.028	5 jours	13/10/2014					clôturé
C068	BC	Tous	Appui au FORUM de l'ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	ATIBT	40.000	5 jours	17/10/2014					clôturé
C069	Congo	IFO	Clip & cartographie participative dans l'UFA Ngombe	21/10/2014	90	Consultant FSC	32.031	8 mois	1/12/2014					en cours
C070	Gabon	Entreprises Gabonaises	Atelier légalité et certification	21/10/2014	91	MEF	5.336	3 jours	6/11/2014				x	clôturé
C071	Congo	Entreprises Congolaises	Point focal du PPECF	21/10/2014	83	G. NKEOUA	27.524	12 mois	14/11/2014					en cours
C072	RCA	Entreprises en Centre Afrique	Point focal du PPECF	24/09/2014	83	D. MOUSSA	32.524	12 mois	8/11/2014					en cours
C073	PPECF	COMIFAC-KFW	2ème audit financier du PPECF	10/02/2015	103	Okalla Ahanda	10.000	8 jours	2/03/2015					clôturé
C074	BC	Groupe Rougier	Optimisation des pratiques d'exploitation du groupe Rougier	16/12/2014	92	Nature +	199.000	24 mois	16/12/2014					en cours
C075	BC	PEFC Genève	Programme de soutien au pAFC en Afrique centrale	28/11/2014	96	PEFC Genève	74.382	10 mois	26/01/2015					en cours
C076	RDC	Entreprises de RDC	Stratégie de réponse au RBUE en RDC	19/11/2014	89	FRM	80.240	8 mois	28/01/2015					en cours
C077	Tous	Tous	Formation d'auditeurs	22/12/2014		Bureau Veritas	indéterminé	fin septembre 15	22:12/15					clôturé
C078	Congo	Tous	Etude transport Congo	7/10/2015	100	FRM	85.000	3 mois	En préparation					en préparation
C080	BC	Tous	Formation des responsables faune à Lope (Gabon)	15/12/2014	88	WCS	44.758	4 mois	6/05/2015					clôturé
C081	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts versus légalité / Plan faune	19/01/2015	84	WWF	88.725	12 mois	1/06/2015					en cours
C082	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts versus légalité / Plan faune	19/01/2015	84	NEPCON	86.625	12 mois	1/06/2015					en cours
C083	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts versus légalité / Plan faune	19/01/2015	84	RA	91.875	12 mois	1/06/2015					en cours
C084	CMR	Disco, Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée secourisme, incendie, gestes et postures	25/09/2014	80	Standards Sarl	40.029	12 mois	10/04/2015					en cours
C085	CMR	Disco, Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée inventaire d'exploitation	25/09/2014	80	FRM i	48.560	12 mois	6/05/2015					en cours

C086	CMR	Disco, Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée cartographie participative	25/09/2014	80	NT & C	55.775	12 mois	19/06/2015									en cours
C087	Gabon	Rougier Gabon	Audit à blanc PAFC Gabon	19/01/2015	105	PEFC Genève	39.112	5 mois	3/06/2015									clôturé
C088	Gabon	Rougier Gabon	Gestion faune: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo	7/09/2015	111	STRATEMARK	35.500	6 mois	14/09/2015									en cours
C089	Gabon	Rougier Gabon	Gestion faune: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo	7/09/2015	111	WCS	151.237	12 mois	14/09/2015									en cours
C090	Congo	CIB-OLAM	Base de données gestion des coupes	21/07/2015	115	Nature +	9.750	3 mois	4/08/2015									en cours
C091	Tous	Tous	Livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" Opérationnalisation des plateformes de concertation pour les UFA 00-003 , 09-029 et 09-025	21/07/2015	119	Meindert Brouwer	20.000	18 mois	27/08/2015									en cours
C092	CMR	Wijma	Etudes socio-économiques et socio anthropologiques (pygmées) dans les UFA 00-003 et 09-029 »	11/02/2015	99	ONED	25.540	6 mois	27/08/2015									en cours
C093	CMR	Wijma	Etudes socio-économiques et socio anthropologiques (pygmées) dans les UFA 00-003 et 09-029 »	11/02/2015	98	CIEFE	46.026	3 mois	25/08/2015									en cours
C095	RCA	SINFOCAM	Acquisition drone	accord de principe	125	Delair Tech	190.476	protocole	En préparation									En préparation
C096	Tous	FSC	Sponsorship FSC	13/07/2015	106	FSC	5.000	Na										clôturé
C097	Tous	ATIBT	Modération du Forum ATIBT à Milan du 14 au 17 octobre 15	17/09/2015	126	JMN	6.106	4 jours										clôturé
C098	Congo	IFO	Etude du concept IFL et HVC	17/09/2015	120	FRM i	32.500	8 mois										En démarrage
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	114.538	10 mois										En démarrage
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	82.000	10 mois										En démarrage
C101	CMR, CONGO	OLAM/IFO/Groupe Thanry	Utilisation des enfins lourds en forêt	13/07/2015	108	ONF i	173.850	12 mois										En cours
C107	RCA	SINFOCAM/APDS	Inventaire faunique et cartographie participative	2909/15	128	WWF-RCA	149.900	12 mois										En cours
						TOTAL -->	6.253.216											

11 RECOMMANDATIONS

Alors que les entreprises forestières sont de plus en plus demandeurs d'un coaching léger (quelques jours par mois), mais sur du long terme, le Programme fait face à la contrainte d'approcher de la fin de sa phase actuelle (septembre 2015) avec un reliquat prévisionnel d'environ (18%) sur le Fonds de disposition.

La nécessité d'accompagner les entreprises du secteur gris (sans certificat de légalité, mais décidées de l'obtenir comme passage obligé sur une trajectoire vers un certificat de gestion forestière privé) de manière régulière et sur du moyen terme a été confirmée par la mission d'évaluation à mi-parcours (voir plus haut) comme un outil approprié pour relever le niveau des entreprises. Cet appui devra se baser sur le résultat d'un audit à blanc de type légalité pour préparer un plan d'actions vers l'obtention d'un certificat de légalité pour lequel l'entreprise s'engage à le faire vérifier par une tierce partie.

Le PPECF est incontestablement un programme qui a aidé les entreprises qui l'ont sollicité. Cependant, ces appuis n'ont peut-être pas été suffisamment orientés vers des investissements, certes plus lourds, capables d'outiller les entreprises de logiciels ou d'application informatiques utiles au quotidien et rendant les principes de la gestion forestière responsable, plus facile à appliquer. On pense ici à tous les indicateurs que la norme FSC (voire OLB) qui ont dépassé, vu leur nombre, la limite d'un suivi « papier » d'une cellule d'aménagement, en particulier les services chargés du suivi social et environnemental. Il serait utile également de réunir certains algorithmes développés ici et là (Nature+ pour l'algorithme de gestion de coupes, CIRAD pour une application de gestion des pistes de débardage, etc.), sans oublier le développement d'outils de formation continue (tel celui du module de la sécurité sur les sites d'abattage) ou de guides sous format numérique qui capitaliserait sous forme de conseils, de fiches techniques, de documents modèles, d'adresses, de base de données, etc., les acquis du PPECF et le savoir-faire des concessionnaires certifiés.

La certification FSC en Afrique centrale est à la croisée des chemins. Elle peut, dans les années qui viennent, retrouver un intérêt auprès des concessionnaires (notamment par la reconnaissance des certificats privés dans l'octroi de licences FLEGT). Mais, elle peut aussi, et peut-être plus probablement, disparaître de l'Afrique Centrale, au vu de la complexité grandissante du référentiel, toujours plus contraignant sous le lobbying des ONGs de conservation, des exigences du RBUE auxquels répondent parfaitement des certifications de légalité (OLB, VLT) et, sans aucun doute aussi, en raison du manque de reconnaissance financière des efforts consentis qui sont étroitement corrélés à des coûts que seuls les concessionnaires supportent.

La profession doit donc interpeller les partenaires de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, pour qu'au moins des mécanismes innovants de financement de la gestion forestière durable en Afrique Centrale soient mis en place. A défaut, il faudrait alors envisager des partenariats publics-privés qui soulagent à minimum les concessionnaires sur des dépenses qui incombent aux Etats d'Afrique centrale et qui sont toujours à charge des entreprises forestières.

Par nature, l'exploitation du vivant est complexe et les cycles de régénération ne sont pas toujours en phase avec les dynamiques des marchés et les contraintes économiques qui sous-tendent une activité industrielle. Le PPECF a déjà pointé le problème des essences dites secondaires ou de promotion qui, pour être acceptées par les marchés, demandent, dès à présent d'investir des budgets conséquents dans leur caractérisation industrielle (normes CE, normes d'emplois, etc.). Il ne fait pas de doute que le PPECF II devra s'investir significativement sur cette recommandation.

Il faut continuer à développer l'argumentaire économique sur les coûts et les bénéfices de la certification, ainsi que l'argumentaire scientifique pouvant apporter des preuves matérielles sur l'impact de la certification FSC dans le maintien de la biodiversité des forêts d'Afrique Centrale.

Le PPECF II doit continuer à s'investir dans la protection de la biodiversité (la situation des grands mammifères est telle aujourd'hui, que si rien n'est fait, ils auront disparus des forêts d'Afrique

centrale dans les dix années qui viennent). Ceci passe certainement par des actions orientées sur une amélioration de la Gouvernance des Etats (tels les progrès enregistrés par Conservation Justice au Gabon), mais aussi par de la technologie (usage de drones, de capteurs sonores, de suivi satellitaire des camions, etc.) et une valorisation marchande non destructrice de la biodiversité unique de ces forêts, tel que le concept de web TV faune transmettant en temps réel, la vie sauvage autour des baïs dans les concessions.

Rappelons qu'un premier test pilote sur l'implantation de capteurs sonores²⁶, de pièges photographiques et le tracking des grumiers (ou autre véhicule présent dans une UFA) ont montré des résultats intéressants qu'il convient de poursuivre au cours de la deuxième phase du PPECF.

Enfin, le PPECF II doit s'achever par la rédaction d'un guide de la certification pour les forêts du bassin du Congo qui capitalisera sous forme de conseils, de documents modèles, d'adresses, de base de données, etc., les acquis du Programme.

A noter qu'à fin octobre 2015, certains partenaires du PPECF ont déjà transmis des *concept notes* et des budgets d'intervention pour la phase II qui atteignent déjà un montant cumulé de plusieurs millions.

12 AUTRES INFORMATIONS

- Le Programme a été audité pour sa gestion relative à l'année 2014, par le cabinet comptable OKalla Ahanda & associés qui a relevé les constatations suivantes, auxquelles, il a été remédié.
 - Les dépenses engagées et payées au cours de la période auditée s'élèvent à **1 964 619,80 euros** ;
 - L'avance d'un montant de 20 000 euros faites à ATIBT dans le cadre du Forum de Amsterdam n'a pas encore fait l'objet de pièces justificatives conformément aux dispositions de l'annexe N°IV du contrat N° C0068 ;
 - Le Projet a accordé un préfinancement de 30600 euros à CNA au titre du contrat N° C0009. L'exécution du contrat a été suspendue par le contractant avant l'exécution totale du contrat. Cette dépense a été inscrite sur le mémoire N°2. A la demande du projet, CNA a remboursé la somme de 8412 euros. Le Projet a estimé que le montant net perçu par CNA correspond à la rémunération due au stade d'exécution où CNA a suspendu l'exécution du Contrat ;
 - Les avances d'un montant de 27 866 euros faites au titre du financement de l'atelier CEFDHAC en RDC ont été entièrement comptabilisées dans les dépenses de la ligne B.0200 présentées au titre du mémoire N°8. Le solde d'un montant de 13 419.89 euros non dépensé sur cette avance qui a été retourné au Projet le 19 mars 2015 n'a pas encore été corrigé des engagements de cette ligne budgétaire ;
 - Nous avons relevé que de nouvelles lignes budgétaires (B17 et B18) ont été inscrites sur les mémoires N°5 à 9 alors qu'elles ne figurent pas formellement sur la convention BMZ 2008 66 707 KFW, ni dans l'avenant budgétaire N°1 de mai 2014. Nous n'avons pas eu connaissance d'un avis de non objection de la KFW, autorisant la création de ces nouvelles lignes ;
 - Les lignes budgétaires B02, B10, B11 et B20 ont été respectivement exécutées à concurrence de 135%, 119%, 109% et 125 % sans avis de non objection de la KFW.

Nos observations factuelles sont détaillées dans le chapitre 7 du présent rapport, et intitulé «**Constatations**».

- Le PPECF prévoit d'organiser le prochain CDO en avril 16 à Douala.

²⁶ Le test pilote a démontré qu'en plus des motos, les chauffeurs des sociétés forestières contribuent largement au transport des braconniers et des revendeuses de produits de l'exploitation illégaux. Ils permettent à ces derniers d'accéder à des zones de forêts intactes et d'en ressortir avec de grandes quantités de viande obtenues illégalement. D'autre part, les barrières de contrôles installées à l'entrée des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et les systèmes de surveillance du territoire par des patrouilles pédestre ne sont pas assez efficaces face à la mobilité des braconniers ou de coupes illégales du bois.